

3



Le contexte structurel: Vivre et grandir en tant que jeune au Luxembourg

Auteurs

Anette Schumacher
Hannes Käckmeister
Caroline Residori
Robin Samuel

3

L'ESSENTIEL DU CHAPITRE 3

- Le Luxembourg est un pays à haut développement économique. Son PIB par habitant est plus de deux fois supérieur à celui des pays voisins.
- La structure démographique du Luxembourg montre qu'en comparaison avec le reste de l'Europe, le pays est moins touché par le vieillissement de la population que d'autres. Les 12 – 29 y représentent 21,7 % de la population totale.
- Le Luxembourg se caractérise par une grande diversité des nationalités présentes sur son territoire et une forte proportion de résidents issus de l'immigration.
- Pour le niveau de formation, la jeune génération présente une proportion importante de diplômés du degré tertiaire.
- Le nombre de contrats à durée déterminée des jeunes au travail est en légère augmentation, tout en restant inférieur à celui des pays voisins. Parallèlement, le chômage des jeunes est nettement supérieur au taux de chômage total.
- La proportion de jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation (NEET) a légèrement augmenté, mais cette progression reste moindre que dans les pays voisins.
- Les jeunes encourent un risque de pauvreté supérieur à celui de la population totale.
- La fondation formelle d'une famille (mariage, naissance du premier enfant) se fait à un âge de plus en plus tardif.
- Les ministères compétents et d'autres institutions déploient diverses initiatives et dispositifs dans le domaine numérique.

Sommaire

3.1	Introduction	28
3.2	Structure démographique – Le Luxembourg, une société vieillissante ?	28
3.2.1	Le taux de dépendance des jeunes est en baisse	29
3.2.2	Le Luxembourg est moins touché par le vieillissement que l'Europe en général	30
3.3	Le Luxembourg, une société diverse	31
3.4	Système éducatif, niveaux d'études et activité professionnelle	33
3.4.1	Le système éducatif luxembourgeois	33
3.4.2	Une proportion élevée de diplômés de niveau tertiaire parmi la population jeune au Luxembourg	34
3.4.3	Taux d'emploi élevé pour les faibles niveaux d'enseignement et faible nombre de contrats de travail à durée déterminée en comparaison avec l'Europe	35
3.4.4	Un chômage des jeunes élevé et en croissance en comparaison avec le taux de chômage total	36
3.4.5	Taux de NEET en augmentation	38
3.5	Situation économique et risques de pauvreté au Luxembourg	39
3.5.1	Le Luxembourg, un pays riche mais non sans risques de pauvreté	40
3.5.2	Indice de Gini : La distribution des revenus et des patrimoines change peu au Luxembourg	40
3.5.3	Les jeunes sont souvent dans une situation financière moins favorable que les personnes âgées	41
3.5.4	Les coûts de logement élevés pèsent en particulier sur le budget des jeunes en risque de pauvreté et à faibles revenus	43
3.6	Les structures familiales au Luxembourg sont de plus en plus diverses	43
3.7	Réglementations, projets et institutions dans le domaine numérique	45
3.7.1	Cadre normatif au niveau européen	45
3.7.2	Initiatives et offres de soutien en matière numérique au Luxembourg	45
3.8	Conclusion	46
3.9	Précisions méthodologiques et corpus de données	47
3.10	Bibliographie	I–III
3.11	Liste des figures	IV

3.1. Introduction

Les jeunes au Luxembourg grandissent dans un petit pays hautement développé sur le plan économique, qui à l'aune du produit intérieur brut par tête d'habitant compte parmi les pays les plus riches au monde, mais dont, selon l'indice de Gini¹, la richesse est répartie inégalement. Quant à sa structure politique, le pays associe démocratie parlementaire et monarchie constitutionnelle. En outre, le Luxembourg est un membre fondateur de l'Union européenne et, à ce titre, un acteur actif de la politique européenne et internationale. L'économie luxembourgeoise est caractérisée par une forte diversification, les activités principales se situant dans le secteur financier, la technologie de l'information et des communications et le secteur des services.

Le Luxembourg se distingue par une grande diversité de cultures et de nationalités, ainsi que par un plurilinguisme vécu au travers de la pratique de trois langues nationales: le luxembourgeois, le français et l'allemand. Au 1^{er} janvier 2025, la population luxembourgeoise comptait 681 973 résidents dont 47,2 % de nationalité autre que luxembourgeoise (STATEC, 2025b). Par ailleurs, parmi les 512 700 personnes travaillant au Luxembourg

en 2023, 233 300 étaient des non-résidents venant de France, d'Allemagne et de Belgique pour se rendre sur leur lieu de travail au Grand-Duché (STATEC, 2024b).

Le Rapport sur la Jeunesse 2025 se propose de donner un tableau aussi complet que possible de la situation des jeunes gens vivant au Luxembourg. Ce chapitre propose un aperçu statistique de la population jeune du Luxembourg. En outre, nous y décrivons le contexte social dans lequel grandissent les jeunes au Luxembourg et les éléments susceptibles d'influer sur leur transition vers l'âge adulte. Par ces données, nous voulons aussi permettre une meilleure compréhension des analyses qui font l'objet des chapitres ultérieurs, portant sur la perception et le vécu des jeunes eux-mêmes dans leur relation aux ressources, leurs attitudes et leurs comportements (Chapitre 4), et sur leurs expériences, attitudes et pratiques dans le contexte de la digitalité (chapitres 5 à 9). Ce faisant, plutôt que de les observer de façon isolée, nous entendons considérer les perspectives des jeunes dans le contexte des conditions sociétales et structurelles générales du « grandir au Luxembourg ».

3.2. Structure démographique – Le Luxembourg, une société vieillissante ?

La structure des âges (ou pyramide des âges) d'un pays peut donner des indications sur la configuration de sa population et ses changements démographiques. Le changement démographique aujourd'hui en cours au Luxembourg mais aussi dans de nombreux autres pays joue un rôle déterminant pour la compréhension des difficultés et opportunités actuelles et futures auxquelles sont confrontées les jeunes en particulier. Il constitue un élément de contexte fondamental pour le fait de grandir et la transition des jeunes vers l'âge adulte (Université du Luxembourg & MENJE, 2021). Par exemple, dans de nombreux pays, la part manifestement croissante des personnes âgées dans la population totale peut devenir un fardeau pour les systèmes sociaux et réduire les ressources disponibles pour les jeunes (Institut fédéral allemand de recherche démographique [BiB], 2024). En outre, la structure des âges d'un pays peut avoir des conséquences pour ses ressources éducatives, son marché du travail, les perspectives professionnelles de ses jeunes ainsi que sa compétitivité (McKinsey & Company, 2022).

La structure des âges des pays influe également sur leurs agendas et mesures politiques. On admet en effet, d'une part, que les jeunes, en tant que bénéficiaires de certaines prestations, ont des besoins déterminés; mais d'autre part, que ces mêmes jeunes se fixent souvent des priorités différentes de la génération de leurs parents (*Pew Research Center*, 2019). On voit dès lors que la structure démographique a des répercussions sur de nombreux domaines de la vie.

La taille de la population et la structure des âges sont déterminées essentiellement par les relations entre le nombre des naissances et des décès, ainsi que par les mouvements migratoires (Bujard, 2022). Sur la durée, ces facteurs peuvent créer des effets considérables: ainsi, le recul des naissances que l'on observe au Luxembourg pourrait, à terme, contribuer à un vieillissement croissant de la population.

La transformation démographique, qui se manifeste également par une modification du rapport entre la population active et non active, peut compromettre le bon fonctionnement des systèmes de sécurité sociale et de retraite. On peut citer à cet égard l'exemple d'une charge accrue pesant sur la jeune génération pour le financement des pensions de retraite.

¹ L'indice de Gini (ou coefficient de Gini) est une mesure destinée à calculer les inégalités de distribution, généralement celles des revenus ou des patrimoines. Pour la lecture de l'indice de Gini, on retiendra que l'indice est d'autant plus élevé que la distribution est inégalitaire.

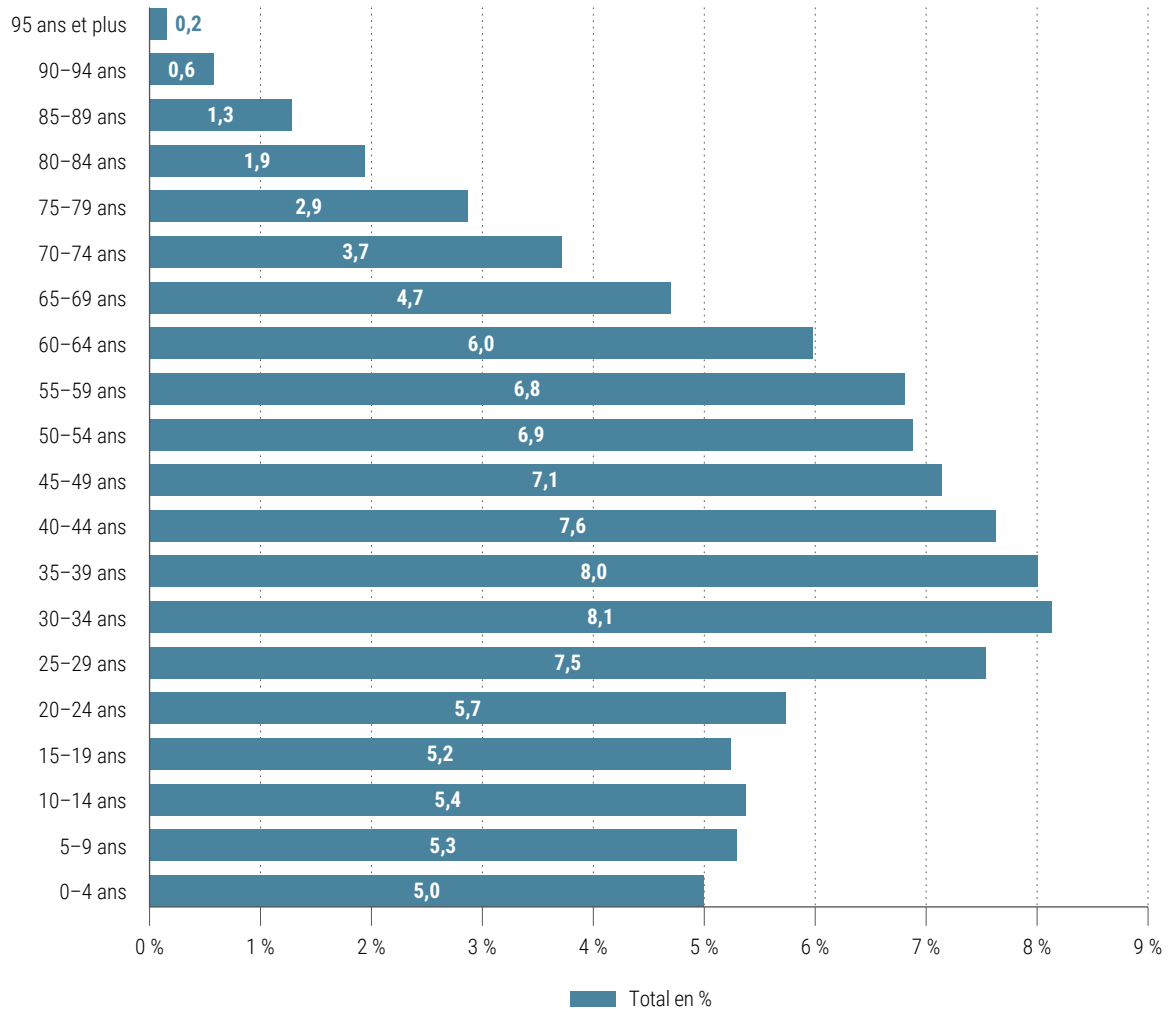
3.2.1. Le taux de dépendance des jeunes est en baisse

Le taux de dépendance des jeunes est un indicateur démographique qui décrit la relation entre le nombre total de jeunes généralement encore inactifs économiquement (d'âge inférieur à 15 ans) et le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). En 2024, le taux de dépendance des jeunes au Luxembourg s'élève à 22,7 % (2001: 28,1%). Cela signifie que l'on compte 22,7 enfants et jeunes de moins de 15 ans inactifs

pour 100 personnes en âge de travailler (Eurostat, 2025g). Pour la période correspondante, ce taux était de 21,9 % en Allemagne, de 27,5 % en France, de 25,5 % en Belgique et de 22,9 % pour l'UE-27.

Un regard sur la structure des âges de la population vivant au Luxembourg (cf. fig. 3.1) apprend que les jeunes d'âge compris entre 0 et 29 ans constituent un bon tiers (34,2 %) de la population totale.

Figure 3.1: Répartition des âges au Luxembourg en 2025 (en %)



Source: STATEC, 2025b

3.2.2. Le Luxembourg est moins touché par le vieillissement que l'Europe en général

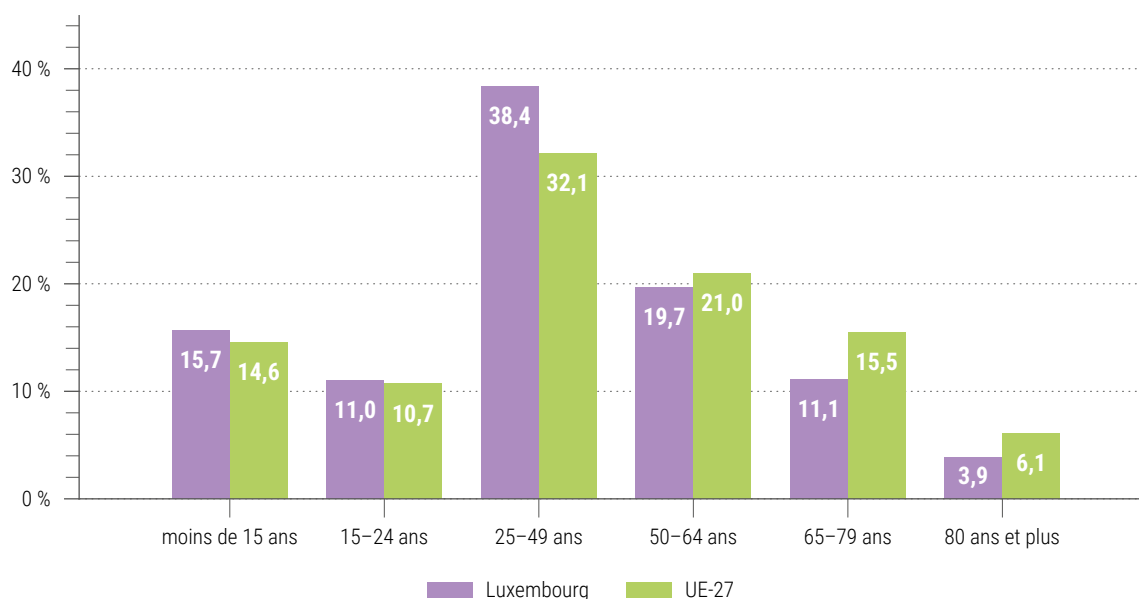
En 2025, le Luxembourg comptait 148 047 jeunes âgés de 12 à 29 ans (c'est le groupe qui fait l'objet du Rapport sur la Jeunesse 2025), soit 21,71 % de la population (population totale: 681 973 habitants). Ce groupe, qui représente environ un cinquième de la population totale, peut de par ses points de vue, ses attitudes et ses comportements (cf. chap. 4), jouer un rôle important pour le développement sociétal.

La tranche d'âge des 0-24 ans représente au Luxembourg une part de la population plus importante que la moyenne des États UE-27; à l'inverse, le pourcentage des personnes âgées de plus de 50 ans est moindre que la moyenne européenne (cf. fig. 3.2). Le vieillissement de la population est ainsi moins marqué au Luxembourg que dans la moyenne des États de

l'UE-27. Une explication possible de cet écart réside dans l'attractivité du marché du travail luxembourgeois. Celui-ci attire en particulier une main-d'œuvre jeune venue de l'étranger, qui franchit quotidiennement la frontière pour travailler au Grand-Duché et peut également s'y établir durablement lors de son entrée sur le marché du travail. (OCDE, 2023).

Le taux de dépendance des personnes âgées mesure le rapport entre la population de 64 ans et plus et la population en âge de travailler. C'est l'indicateur central des déséquilibres démographiques. Pour 2024 au Luxembourg, sa valeur (21,7 %) est nettement inférieure à la valeur moyenne de 33,9 % pour l'ensemble des États UE-27 (Eurostat, 2025e).

Figure 3.2: Comparaison de la structure des âges du Luxembourg avec celle des États de l'UE-27 en 2024 (en %)



Source: Eurostat, 2024c

Utilisation de la variable « origine migratoire » dans le Rapport sur la Jeunesse 2025

L'« origine migratoire » en tant que catégorie ou variable est abondamment utilisée dans la recherche, la politique, la société dans son ensemble et les études sociologiques. Au Luxembourg par exemple, la notion d'« origine migratoire » renvoie selon STATEC (2021) à la nationalité et au lieu de naissance de la personne, ainsi qu'au lieu de naissance des parents. Les personnes sans origine migratoire sont par conséquent nées au Luxembourg, possèdent la nationalité luxembourgeoise et ont des parents nés eux aussi au Luxembourg. Dans le recensement de 2021, ces dernières constituaient 26,3 % de la population totale. Toutes les autres, soit 73,7 %, étaient considérées dans ce recensement comme des personnes ayant une origine migratoire.

Le Rapport sur la Jeunesse 2025 mobilise également, dans certains passages, des données relatives à l'« origine migratoire ». On trouvera au Chapitre 4 de plus amples informations quant à la méthodologie sous-jacente et le mode de présentation. L'« origine migratoire » est une catégorie statistique controversée et une assignation politique de plus en plus critiquée. Elle tend à simplifier les parcours de vie et les expériences des personnes avec ou sans expérience migratoire. Prise isolément, elle ne fournit que des indications limitées sur leurs situations sociales et les discriminations qu'elles peuvent rencontrer. Comme ailleurs, les personnes issues de la migration constituent au Luxembourg un groupe particulièrement divers et hétérogène. Toutefois, à la différence de nombreux pays, elles représentent la majorité de la population. Dans les chapitres 4 et 5, le Rapport sur la Jeunesse 2025 mobilise la variable « origine migratoire » lorsqu'elle est mise en relation avec d'autres variables et qu'elle permet d'apporter des éléments explicatifs.

3.3 Le Luxembourg, une société diverse

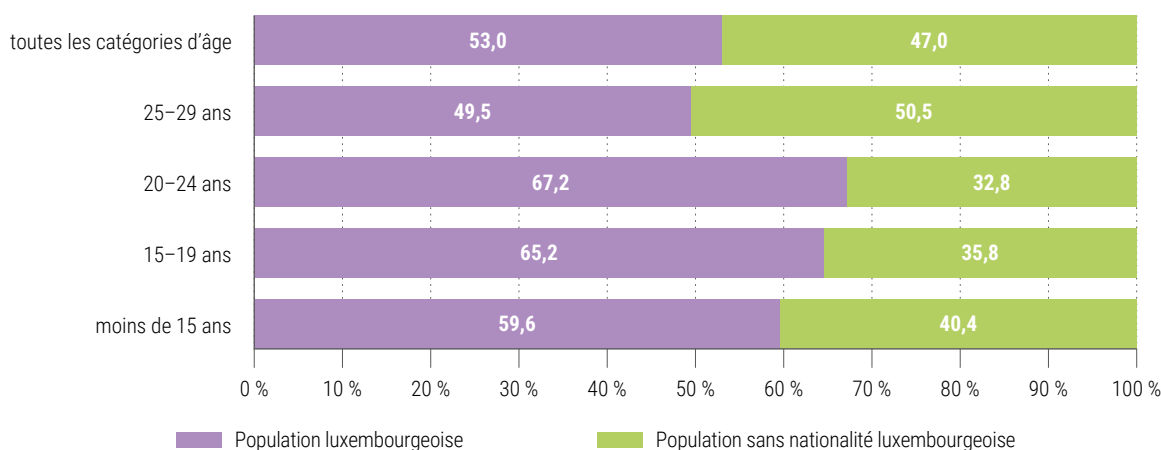
Outre la répartition des âges, la structure migratoire et la diversité des nationalités influencent également le développement et la vie des jeunes. Beaucoup d'entre eux font eux-mêmes partie de réseaux familiaux transnationaux. Ces facteurs n'ont pas seulement une incidence sur leurs conditions sociales et économiques, mais aussi sur leurs identités culturelles, leurs vécus et leur expérience de l'intégration.

Au 1^{er} janvier 2025, le Luxembourg comptait 681 973 résidents. Parmi eux, 361 247 avaient la nationalité luxembourgeoise (52,97%) et 320 726 (47,03%) une autre nationalité, contre environ 45,9% pour ces derniers en 2015. Ce sont les résidents de nationalité portugaise qui constituent la majorité des personnes de nationalité autre que luxembourgeoise: ils forment environ

13,1% (89 671 personnes) de la population totale (STATEC, 2025a). Selon le site [luxembourg.public.lu](https://luxe.public.lu) (2025), 170 nationalités sont représentées parmi les résidents du Luxembourg.

En 2024, 51% de la population du Luxembourg n'était pas née dans le pays, soit la proportion la plus élevée de l'UE. Dans ce groupe, 32,9% étaient nés dans un autre État membre de l'UE et 18,1% dans un État hors UE. Par comparaison: en Allemagne en 2024, 20,2% de la population étaient des personnes non nées dans le pays (dont 7,6% dans d'autres pays de l'UE et 12,6% dans des pays hors UE); en Belgique, cette proportion s'élevait à 19,7% (dont 8% provenant d'autres pays de l'UE et 11,6% de pays hors UE); en France, ce pourcentage était de 13,6% (dont 2,9% provenant d'autres pays de l'UE et 10,8% de pays hors UE).

Figure 3.3: Structure des nationalités des différents groupes d'âge au Luxembourg en 2025 (en %)

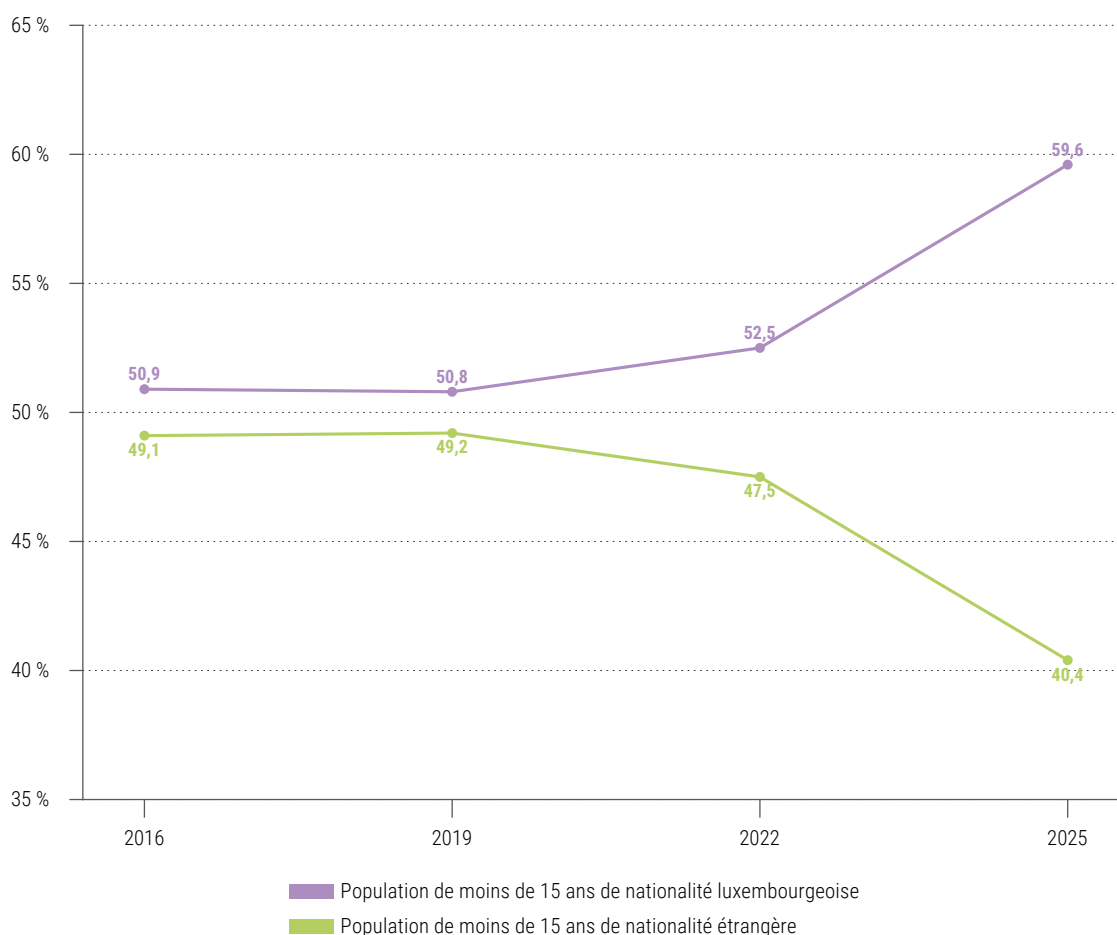


La part de la population ayant ou n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise varie fortement selon les groupes d'âge (cf. fig. 3.3). En considérant les 15–24 ans, on observe que la proportion des personnes de nationalité luxembourgeoise, environ deux tiers, est nettement supérieure à celle des personnes n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise, alors que cette différence est moindre chez les 25–29 ans. Pour les jeunes de moins de 15 ans, avec 59,6 %, la proportion ayant la nationalité luxembourgeoise est nettement plus élevée.

Un regard plus précis sur l'évolution de la structure des nationalités des moins de 15 ans de 2016 à 2025 révèle une augmentation constante de la proportion de jeunes ayant la nationalité

luxembourgeoise (cf. fig. 3.4), ce qui pourrait s'expliquer par l'existence de la Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise². Cette loi a introduit au 1^{er} janvier 2009 le principe de la double nationalité dans la législation. Elle a été complétée le 1^{er} avril 2017 par une autre loi qui a modifié les conditions d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, ce qui facilite désormais notamment la naturalisation de personnes résidant à l'étranger. L'effet différé de la double nationalité que les parents peuvent acquérir depuis 2009 et qui confère automatiquement à leurs enfants la nationalité luxembourgeoise dès la naissance, est ainsi de nature à expliquer la part croissante de jeunes de nationalité luxembourgeoise.

Figure 3.4 : Évolution de la structure des nationalités des moins de 15 ans de 2016 à 2025 (en %)



Source: STATEC, 2025a

La structure démographique des pays peut avoir une incidence sur les jeunes de diverses façons. Une structure hétérogène est de ce fait susceptible de favoriser leur diversité culturelle et, ainsi, contribuer à un être-ensemble social et culturel riche et

varié. Les jeunes qui grandissent dans une société culturellement diverse développent souvent une compétence et une tolérance interculturelles plus élevées. Les recherches, comme celles de l'Institut allemand de la jeunesse (2010), confirment que dans

² Grand-Duché de Luxembourg (2008, 23 octobre), *Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise*, Mémorial A N° 213/2008.

un tel contexte les jeunes tirent profit d'un éventail plus large d'expériences et de contacts sociaux.

Cependant, les jeunes issus de sociétés diverses font souvent face à des inégalités structurelles et à des difficultés d'accès, par exemple lorsque des barrières linguistiques limitent leur accès à l'enseignement et à la formation. À cet égard, on peut citer par exemple une étude sur « l'état de l'intégration des personnes immigrées en Allemagne » (OCDE, 2024, trad. pers.), qui pointe des écarts significatifs dans les résultats scolaires entre jeunes nés ou non nés dans le pays, en les mettant en relation avec leurs compétences linguistiques (cf. pp. 22 svte). Pour le Luxembourg,

l'interaction entre compétences linguistiques et perspectives scolaires a été étudiée dans le Rapport national sur l'éducation 2021, dans lequel l'origine des barrières linguistiques est attribuée moins au lieu de naissance en tant que tel qu'à la langue principalement parlée en famille. On y montre que les élèves issus de familles socialement défavorisées et dont la langue principale n'est pas l'allemand ou le luxembourgeois obtiennent, comparativement, des résultats moins bons aux tests de compréhension à la lecture en allemand et en mathématiques (Hadjar & Backes, 2021).

3.4 Système éducatif, niveaux d'études et activité professionnelle

3.4.1 Le système éducatif luxembourgeois

La législation luxembourgeoise prévoit pour les enfants âgés de trois ans la possibilité d'une scolarisation facultative appelée éducation précoce. La scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans et se prolonge actuellement jusqu'à l'âge de 16 ans; elle sera portée à 18 ans à partir de l'année scolaire 2026/2027. L'école fondamentale est divisée en quatre cycles d'enseignement. Le cycle 1 s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et regroupe l'éducation précoce non obligatoire et l'éducation préscolaire; les cycles 2 à 4 correspondent à l'école fondamentale, le cycle 2 s'adressant aux enfants de 6 et 7 ans, le cycle 3 aux enfants de 8 et 9 ans et le cycle 4 aux enfants de 10 et 11 ans (MENJE, 2023). À la fin du quatrième cycle, les parents et le titulaire de classe prennent ensemble une décision quant à l'orientation de l'enfant dans son parcours scolaire (enseignement secondaire général, enseignement secondaire classique, enseignement secondaire européen, etc.) (MENJE, 2023, p. 26). L'enseignement secondaire faisant suite à l'école fondamentale offre une diversité de filières diplômantes et/ou continuées. L'enseignement secondaire classique (ESC), d'une durée de sept ans, prépare à l'enseignement supérieur et est consacré par un diplôme de fin d'études secondaires classiques. L'enseignement secondaire général (ESG) est une filière similaire, terminée par un diplôme de fin d'études secondaires générales et donnant accès à l'enseignement supérieur ou à l'entrée dans la vie professionnelle (MENJE, 2025). Alors que l'ESC est de nature plus académique et oriente les élèves davantage vers une poursuite dans l'enseignement supérieur, l'ESG, dont le contenu met un accent plus important sur une orientation professionnelle, ouvre outre l'enseignement supérieur sur un grand nombre d'autres formations.

L'enseignement professionnel, qui commence à la troisième année de l'enseignement secondaire, ouvre sur quelque 125 formations différentes donnant lieu à trois diplômes: le Certificat de capacité professionnelle (CCP), obtenu en principe après trois ans; le Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), obtenu également au bout de trois ans, et le Diplôme de technicien (DT), dont l'obtention demande quatre années d'études.

Afin de favoriser une approche globale dans l'éducation des enfants et des jeunes, le système éducatif luxembourgeois fait appel à des structures de formation tant formelles que non formelles et soutient la collaboration et le travail en réseau des intervenants des secteurs formel et non formel. Le développement de structures d'accueil sous la forme de *Maisons relais* ainsi que des offres extrascolaires étendues et variées constituent des éléments importants de la politique en matière d'éducation au Luxembourg; elles sont destinées à soutenir le développement de compétences personnelles et sociales et à contribuer à un meilleur bien-être. Exemples de cette politique: la multiplication des *Maisons relais*, les offres du Service socio-éducatif, la mise en place de comités d'élèves et la création de la Conférence nationale des élèves luxembourgeois (CNEL). S'y ajoutent le soutien de plates-formes comme le Parlement des jeunes ou le Conseil supérieur de la jeunesse, le subventionnement de maisons de jeunes et d'organisations de jeunesse, ainsi que l'offre variée et les nombreuses activités du Service National de la Jeunesse (SNJ).

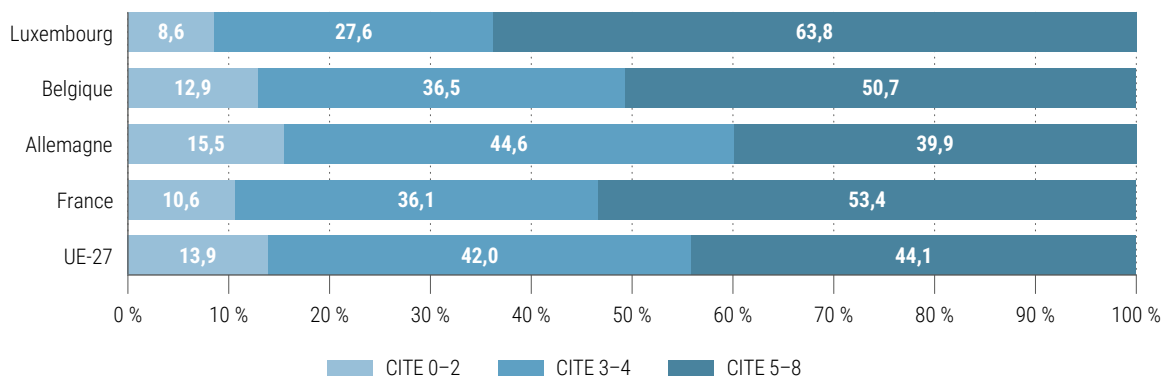
Les buts poursuivis par les deux grands secteurs éducatifs (le formel et le non formel) représentent pour les jeunes des facteurs essentiels dans leur processus de développement: l'éducation et l'entrée sur le marché du travail associée à une activité professionnelle régulière et continue constituent en effet des étapes de développement majeures. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2024), les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé jouissent en général de revenus eux aussi plus élevés et sont moins touchés par le chômage. Un niveau d'instruction élevé ouvre l'accès à de meilleures conditions de vie et des possibilités plus larges, ce qui est important pour les jeunes eux-mêmes, mais contribue également à la stabilité économique du pays.

3.4.2. Une proportion élevée de diplômés de niveau tertiaire parmi la population jeune au Luxembourg

Au-delà de l'acquisition de savoirs et de compétences, ainsi que de la promotion de la créativité, de la pensée critique et de l'autonomie, une formation de qualité favorise le développement personnel et la participation active à la vie sociale. Les jeunes disposant d'un bon niveau d'instruction sont en effet plus enclins et mieux à même de s'engager dans la société et d'y assumer des

responsabilités. (Karnick & Arriagada, 2021). En tant que cadre de référence, la Classification internationale type de l'éducation (CITE) permet une comparaison des niveaux d'études de différents pays malgré les différences entre systèmes éducatifs (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO], 2012).³

Figure 3.5: Diplôme le plus élevé obtenu par les 25–34 ans en comparaison internationale en 2024 (en %)

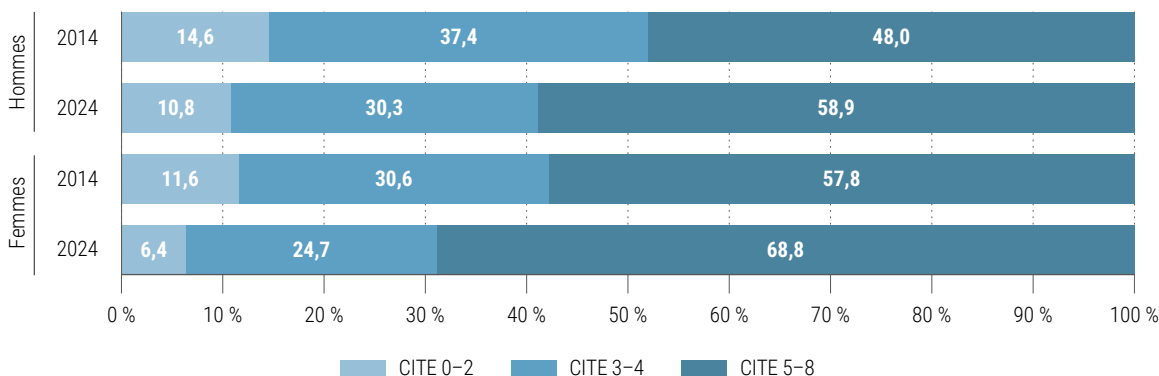


Source: Eurostat, 2025f

La répartition des niveaux d'études dans la population (cf. fig. 3.5) au cours des dix dernières années fait apparaître pour le Luxembourg une proportion plus élevée de personnes disposant d'un diplôme tertiaire – typiquement de l'enseignement supérieur ou universitaire – que dans les pays voisins et pour la moyenne des États UE-27. De 2014 à 2024, la proportion de diplômés supérieurs (CITE 5-8) est passée de 52,9 % à 63,8 %, alors que les niveaux

d'études moins avancées, CITE 3-4 et CITE 0-2, a diminué. Pour les pays représentés, on observe une même tendance générale, à savoir une progression (en %) des niveaux d'études élevés et une diminution concomitante des niveaux moins élevés. Fait exception l'Allemagne, le seul pays où les niveaux d'études moins élevés (CITE 0-2) ont été en augmentation de 2014 à 2024.

Figure 3.6: Diplôme le plus élevé obtenu par les 25–34 ans, selon le sexe, en 2014 et 2024 (en %)



Source: Eurostat, 2025f

³ Les niveaux CITE 1 et 2 comprennent l'enseignement primaire et secondaire I, le niveau 3 correspond à l'enseignement secondaire II, le niveau 4 à l'enseignement post-secondaire non tertiaire. Le niveau CITE 5 représente des programmes d'enseignement tertiaire de type court (menant p.ex. à un Brevet de maîtrise). Le niveau 6 comprend les diplômes de Bachelor ou assimilés ; le niveau CITE 7 correspond aux diplômes de Master. Enfin, le doctorat et le post-doctorat représentent les niveaux d'éducation supérieure les plus élevés (CITE 8).

Une analyse des niveaux d'études au Luxembourg selon le sexe dans le groupe des 25–34 ans en 2024 (cf. fig. 3.6) montre qu'en 2024 encore, la proportion de femmes ayant un niveau d'études tertiaires (68,8 %) est supérieure à celle des hommes (58,9 %). À l'inverse, les femmes ayant un niveau d'études peu élevé (CITE 0-2) sont proportionnellement moins représentées (6,4 %) que les hommes (10,8 %) dans ce groupe d'âge (Eurostat, 2025f).

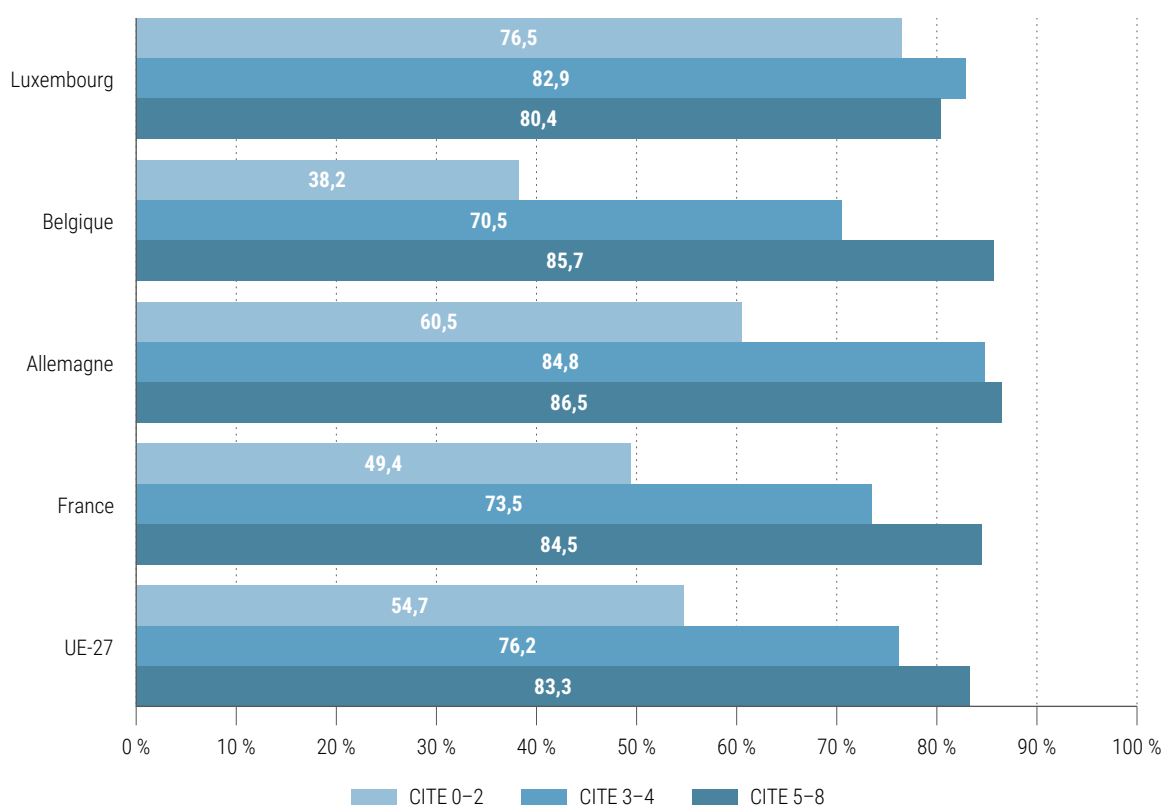
On observe pour les deux sexes une augmentation similaire des niveaux d'études tertiaires et une diminution des niveaux d'études peu élevés, sans que l'on puisse constater un changement dans le sens d'une réduction de l'écart entre hommes et femmes à cette date : en 2024 aussi, la proportion de femmes ayant un niveau d'études tertiaire reste nettement plus importante.

3.4.3. Taux d'emploi élevé pour les faibles niveaux d'enseignement et faible nombre de contrats de travail à durée déterminée en comparaison avec l'Europe

Un bon niveau de formation est particulièrement important pour l'obtention d'un emploi. En règle générale, on observe une relation positive entre le degré de formation et le taux d'emploi. Ce dernier exprime le pourcentage de la population active par rapport à la population en âge de travailler, souvent pour un groupe d'âge donné. On constate une relation semblable dans les pays voisins du Luxembourg et dans les États UE-27 (cf. fig. 3.7).

Le Luxembourg ne constitue pas une exception à cet égard, mais manifeste cependant pour les niveaux de formation inférieurs (CITE 0-2) un taux d'emploi élevé (76,5 %) en comparaison avec les pays voisins, ce qui pourrait s'expliquer par les investissements considérables dans les mesures de politique de l'emploi de la part de l'État luxembourgeois et par les nombreuses offres de soutien à l'entrée dans la vie professionnelle.

Figure 3.7: Taux d'emploi des 25–29 ans en fonction du niveau de formation au premier trimestre 2025 (en %)



Source : Eurostat, 2025b

En outre, l'observation de la part des contrats de travail à durée déterminée chez les jeunes et les jeunes adultes au travail s'avère révélatrice (cf. fig. 3.8). Les contrats à durée déterminée empêchent souvent les intéressés de planifier leur avenir et

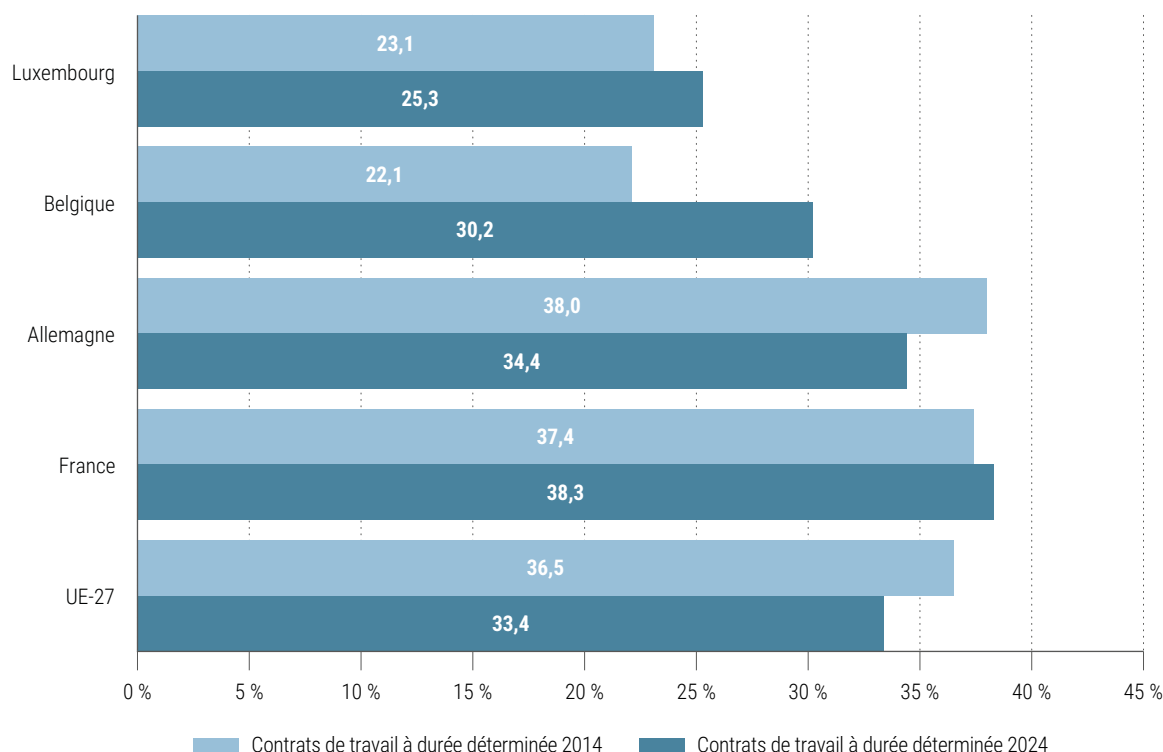
s'accompagnent d'une insécurité financière. Les jeunes, qui se trouvent le plus souvent encore en phase de formation ou au début de leur carrière professionnelle, ont pourtant besoin de stabilité s'ils veulent se projeter dans l'avenir. De plus, le travail

à durée déterminée est de nature à réduire les possibilités d'évolution professionnelle et de qualification à long terme, ce qui à son tour peut avoir des conséquences pour la mise en place d'un trajet de carrière et la planification d'un avenir familial.

Une partie des jeunes est employée dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée : ceux-ci constituent 8 % des contrats conclus par les travailleurs résidant dans le pays (STATEC, 2024c). Au Luxembourg, la proportion de contrats à durée déterminée

chez les travailleurs d'âge compris entre 15 et 29 ans a augmenté légèrement, de 23,1 % en 2014 à 25,3 % en 2024. Par comparaison avec les pays voisins et la moyenne UE-27, ce pourcentage est cependant peu élevé. En France et en Belgique aussi, le nombre de contrats à durée déterminée est en augmentation chez les jeunes, alors qu'en Allemagne et pour la moyenne des États UE-27, leur pourcentage est en léger recul.

Figure 3.8 : Contrats de travail à durée déterminée des 15–29 ans en 2014 et en 2024 (en %)



Source : Eurostat, 2025j

3.4.4. Un chômage des jeunes élevé et en croissance en comparaison avec le taux de chômage total

Pour la population jeune, il est essentiel d'être en mesure de participer à la vie professionnelle. Au Luxembourg, on constate toutefois qu'une partie des jeunes ne trouvent actuellement pas de chemin vers le marché du travail (cf. fig. 3.9) : 21,6 % des 15–24 ans étaient au chômage en 2024 (Eurostat, 2025k), un pourcentage plus de trois fois supérieur au taux de chômage total (6,4 %). Une comparaison avec les pays voisins apprend que ceux-ci connaissent un chômage des jeunes moindre. Cet écart pourrait s'expliquer par le caractère très concurrentiel du marché du travail luxembourgeois. Les salaires plus élevés au Luxembourg, par rapport aux pays voisins, renforcent la concurrence sur le marché du travail, notamment avec les travailleurs

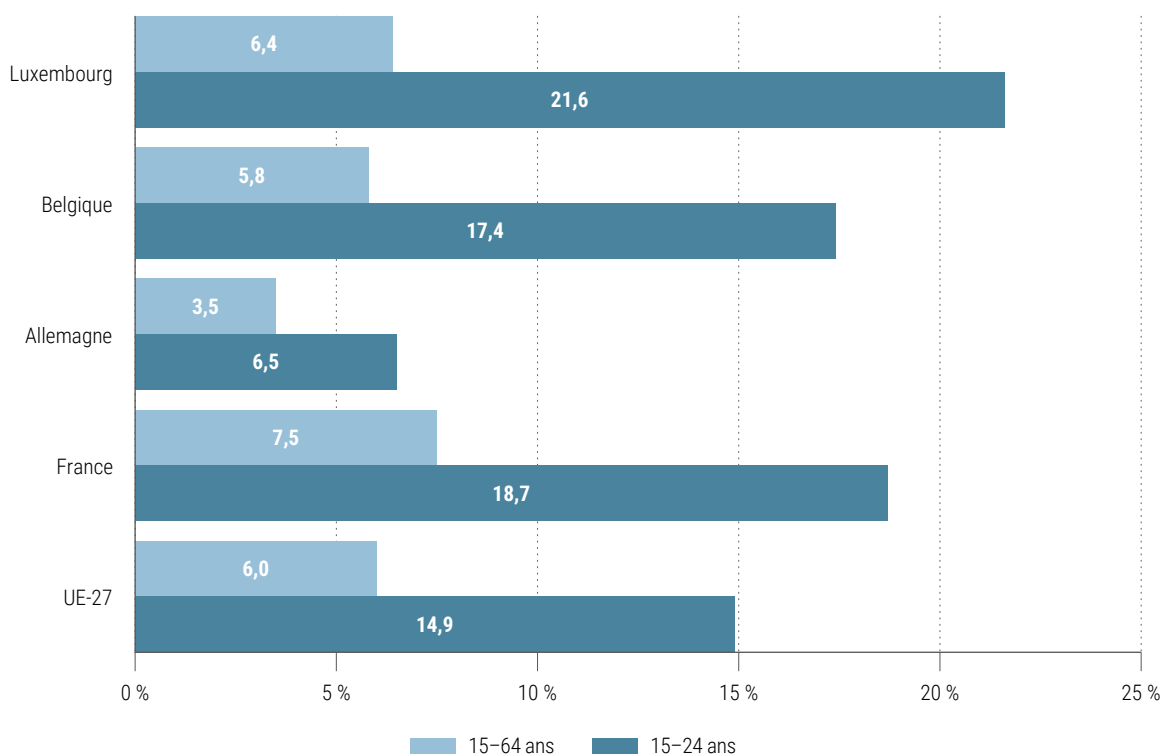
venus d'Allemagne, de France et de Belgique. Cette situation peut compliquer l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes et des jeunes adultes résidant au Luxembourg et s'accompagner de défis liés à la mobilité transfrontalière. (cf. Gutfleisch & Samuel, 2022).

Un autre élément explicatif du niveau relativement élevé du chômage des jeunes réside dans son mode de calcul. Le taux de chômage des jeunes correspond à la part de personnes au chômage au sein de la population active jeune. Est considérée comme étant au chômage toute personne qui n'a pas d'emploi, est disponible pour travailler et recherche activement un emploi. La durée plus longue des parcours de formation et d'études a

des conséquences statistiques sur le calcul du taux de chômage des jeunes, dans la mesure où les élèves, les étudiants et les apprentis qui ne recherchent pas activement un emploi ne sont pas comptabilisés dans la population active. En raison de la longueur des parcours de formation et du taux élevé de diplômés de l'enseignement tertiaire, le taux de chômage des jeunes apparaît ainsi relativement élevé au Luxembourg par comparaison avec d'autres pays.

Afin de rendre compte de manière plus complète de la situation des jeunes dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, le taux de NEET peut être mobilisé comme indicateur complémentaire (voir section 3.4.5). Il mesure la part des jeunes ni en emploi ni en formation dans la population jeune. Pour le calcul du taux de NEET, la population de référence inclut donc l'ensemble des jeunes. Selon cet indicateur, le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne des États de l'UE-27.

Figure 3.9 : Chômage des jeunes et taux de chômage total en comparaison internationale pour 2024 (en %)



Source: Eurostat, 2025k

L'analyse de l'évolution du chômage des jeunes sur les dix dernières années montre que, entre 2014 et 2018, les taux du Luxembourg et de la moyenne de l'UE-27 étaient similaires (cf. fig. 3.10). Alors que les chiffres du Luxembourg étaient inférieurs dans un premier temps, ils se situent à partir de 2019 au-dessus de la valeur moyenne des États UE-27 pour atteindre, avec 23,2%,

un point culminant en 2020, l'année de la pandémie de COVID. Après un recul en 2021, on observe à nouveau une progression continue au cours des années suivantes, jusqu'à atteindre 21,6 % en 2024. Pour les États UE-27, le pourcentage moyen du chômage des jeunes a en revanche diminué ou est resté constant.

Figure 3.10 : Évolution du chômage des jeunes de 2014 à 2024 au Luxembourg et dans l'UE-27 (en %)

Source: Eurostat, 2025k

3.4.5. Taux de NEET en augmentation

Le taux de NEET (*Not in Education, Employment or Training* – personnes qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation) est une source d'informations supplémentaire sur le chômage des jeunes; il constitue un indicateur de la situation des jeunes dans les domaines de la formation et de l'emploi. Les jeunes et jeunes adultes classés dans la catégorie des NEET forment un groupe hétérogène. On y trouve des jeunes qui ont terminé leur scolarité obligatoire mais n'ont pas encore entamé une formation ou des études supérieures, mais aussi ceux qui ont déjà obtenu une qualification et sont en recherche d'un emploi. Les causes des situations de NEET sont donc multiples (cf. Furlong, 2006).

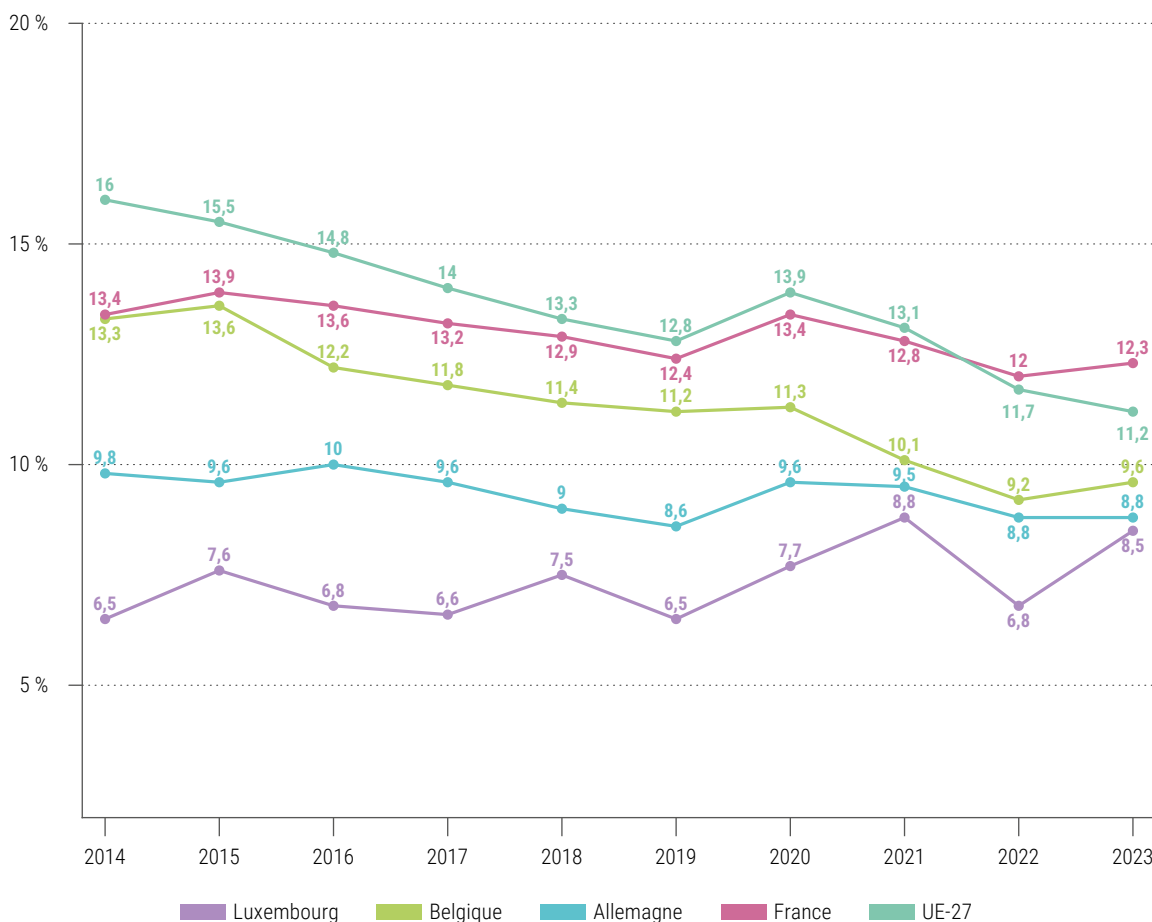
Certains jeunes mettent délibérément cette phase à profit pour des raisons d'orientation personnelle ou professionnelle, soit après avoir obtenu un diplôme de l'école secondaire, soit à la fin d'une formation professionnelle. Ils prennent le temps d'une réorientation, de trouver des possibilités de poursuite de leurs études ou d'attendre la fin de procédures de candidature. Ce moment de

transition peut également comprendre des phases d'apprentissage ou d'expériences informelles, comme les voyages, des formations pratiques, des stages ou un engagement en tant que volontaire, sans que ces activités ne soient prises en compte dans les statistiques de formation ou d'emploi. En revanche, d'autres personnes vivent cette phase d'inactivité comme une période pénible lorsque des circonstances extérieures rendent plus difficile leur participation à la formation ou à l'emploi. Parmi ces facteurs extérieurs figurent également des problèmes de santé, une détresse psychologique ou des obligations familiales, telles que la prise en charge de jeunes enfants. De même, des expériences négatives dans le système éducatif ou des échecs répétés dans la recherche d'emploi peuvent durablement affaiblir la motivation et les attentes de réussite. Enfin, un environnement ou un parcours marqué par des comportements conflictuels, notamment chez des jeunes délinquants ou issus de contextes familiaux difficiles, peut accroître les obstacles à l'accès à la formation et au marché du travail.

Bien que leurs situations soient diverses, les personnes ni aux études, ni en emploi ni en formation sont souvent confrontées

à une situation socio-économique difficile et à un risque d'exclusion sociale.

Figure 3.11: Évolution du taux de NEET en comparaison internationale et dans le temps (en %)



Source: Statista, 2025

La fig. 3.11 illustre l'évolution du taux de NEET au cours des dernières années au Luxembourg et dans les pays voisins. Par rapport aux autres pays, le Luxembourg enregistre jusqu'en 2022

le taux le plus bas pour connaître ensuite, de 2022 (6,8%) à 2024 (8,7%), une augmentation avec des taux qui restent cependant inférieurs à ceux de la France et de la moyenne des États UE-27.

3.5 Situation économique et risques de pauvreté au Luxembourg

La situation économique d'un pays est un facteur essentiel des conditions de vie de sa population, en particulier de sa jeune génération, dont les inégalités sociales et la pauvreté induites par les conditions économiques peuvent réduire considérablement l'horizon des opportunités. Les adolescents et les jeunes adultes qui grandissent dans un ménage à faibles revenus ont fréquemment un accès réduit à l'éducation, aux soins et aux débouchés professionnels, ce qui tend à impacter négativement

leur développement et leurs perspectives d'avenir (Programme des Nations Unies pour le développement, 2020). Comme le montre la fig. 3.9, les jeunes au Luxembourg sont souvent touchés de façon disproportionnée par le chômage, ce qui peut conduire au découragement et à une plus grande vulnérabilité face aux problèmes sociaux. Les inégalités qui existent peuvent non seulement affecter la qualité de vie individuelle, mais aussi menacer la stabilité sociale dans la mesure où les jeunes

défavorisés risquent d'être marginalisés et avoir moins de leviers de participation active à la société (Banque mondiale, 2021). Il importe donc de prendre en compte le contexte économique

et les structures sociales afin d'élaborer des mesures ciblées de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

3.5.1. Le Luxembourg, un pays riche mais non sans risques de pauvreté

Selon les données d'Eurostat (2025d), le Luxembourg occupait en 2024 la première place des pays UE pour le produit intérieur brut par habitant (BIP). Le PIB réel par habitant mesure la part de la production d'une économie nationale par habitant et ajuste cette valeur en la corrigeant de l'inflation. Une comparaison du PIB réel par habitant du Luxembourg avec celui des pays voisins

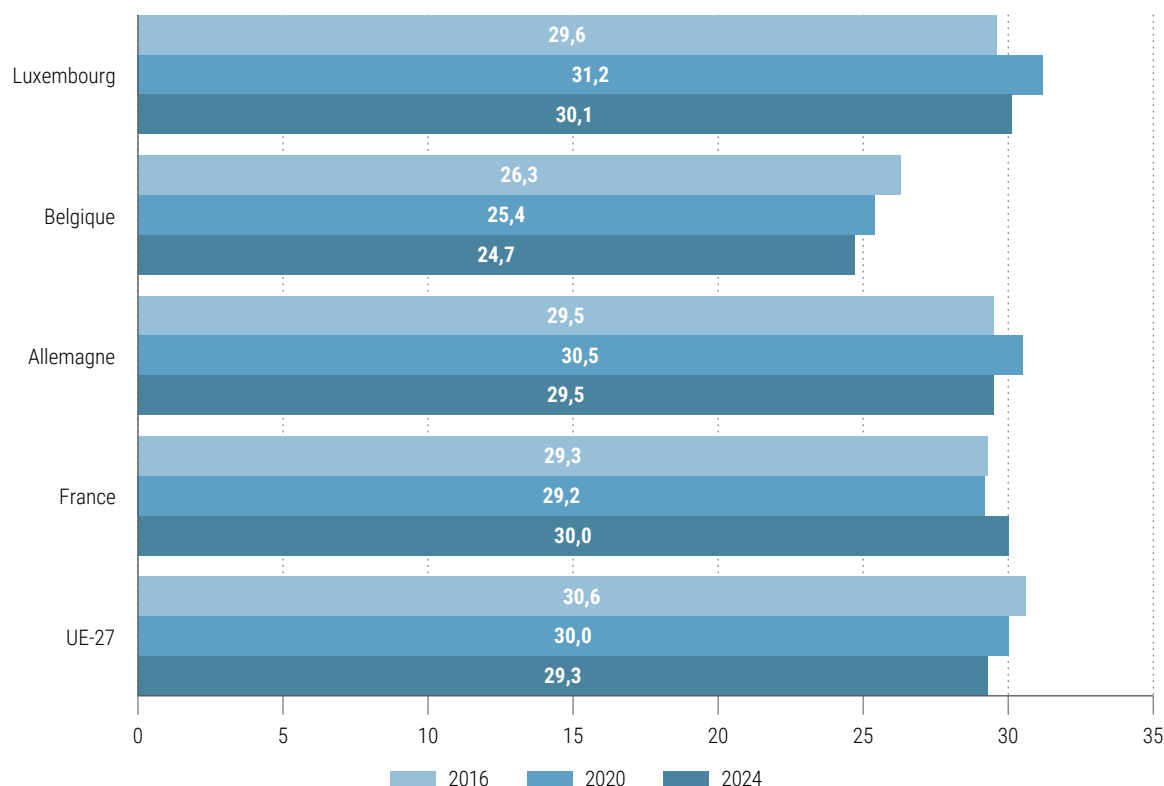
et la moyenne des États UE-27 montre qu'il est plus de deux fois plus élevé que dans les autres États. Le Luxembourg affiche néanmoins un léger recul de son PIB réel par habitant au cours des trois dernières années, alors qu'on observe entre 2021 et 2024 une légère hausse en France, en Belgique et dans l'UE-27.

3.5.2. Indice de Gini: La distribution des revenus et des patrimoines change peu au Luxembourg

L'indice de Gini est une mesure statistique utilisée pour évaluer la répartition des revenus et des patrimoines d'un pays. L'indice mesure l'ampleur des inégalités sur une échelle allant de 0 à 100. La valeur 0 correspond à une distribution parfaitement égale (tous les individus de la population concernée disposent d'un même revenu); la valeur 100 indique une distribution maximally inégalitaire (l'ensemble des revenus est concentré aux mains d'un seul individu).

Dans les États UE-27, et en particulier en Belgique, l'indice a été en baisse légère mais constante au cours des dernières années, à savoir de 2016 à 2024 (cf. fig. 3-12). Au Luxembourg en revanche, l'indice a légèrement augmenté de 2016 (29,6) à 2020 (31,2), pour descendre à nouveau en 2024 (30,1). En 2024, l'indice pour le Luxembourg reste légèrement supérieur à celui des pays voisins et des États UE-27, à l'exception de la Belgique qui affiche un indice de Gini nettement inférieur.

Figure 3.12: Indice de Gini de différents pays, évolution dans le temps



Source: Eurostat, 2024a

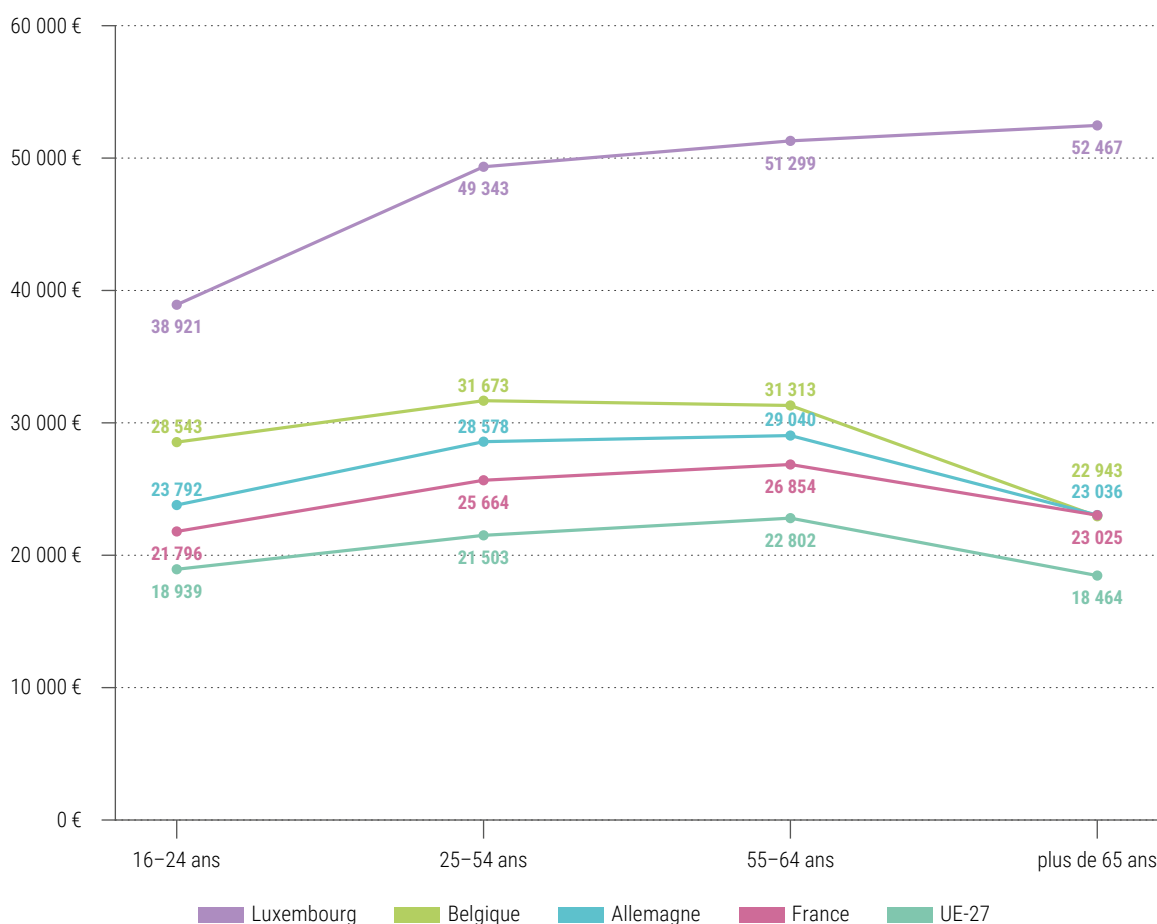
3.5.3. Les jeunes sont souvent dans une situation financière moins favorable que les personnes âgées

Le revenu équivalent⁴ permet de comparer la situation économique des ménages quelles que soient leur taille et leur composition. Par revenu médian équivalent, on entend le revenu qui donne à chaque membre d'un ménage – même dans le cas d'un adulte vivant seul – la possibilité de disposer d'un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de ce ménage. Le revenu équivalent se calcule comme la somme des revenus de tous les membres du ménage, en tenant compte d'une pondération d'équivalence reflétant le nombre et l'âge des membres du ménage (Office fédéral allemand de la statistique, 2025).

Le revenu équivalent net s'utilise pour définir la notion de pauvreté relative. Les personnes ayant un revenu disponible de 60 %

ou moins par rapport à la population totale sont considérées comme étant en risque de pauvreté. Une analyse des données montre que le revenu médian équivalent est plus élevé au Luxembourg que dans les pays voisins (cf. fig. 3.13). De même, une analyse des revenus selon différents groupes d'âge révèle des différences fondamentales entre le Luxembourg et les autres pays. Pour la tranche d'âge des 16–24 ans, on observe au Luxembourg un revenu équivalent deux fois supérieur (38 921 €) au revenu équivalent moyen des États UE-27 (19 998 €). Le revenu s'élève avec l'âge, pour atteindre sa valeur maximale chez les plus de 65 ans (57 511 €). Pour cette catégorie d'âge, le revenu est presque trois fois supérieur à la moyenne des États UE-27.

Figure 3.13 : Revenu équivalent médian en euros pour différents groupes d'âge en 2024



Source : Eurostat, 2025a

⁴ « Le revenu équivalent est une valeur obtenue à partir du revenu total d'un ménage, en tenant compte du nombre et de l'âge des personnes vivant de ce revenu. Il sert essentiellement au calcul de la répartition des revenus, des inégalités de revenu et du taux de pauvreté. Les revenus totaux sont pondérés selon la taille et la composition des ménages à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, il est possible de comparer les revenus de personnes vivant dans des ménages de taille différente ; dans les ménages de grande taille, on constate en effet la présence d'économies d'échelle (p. ex. usage commun des espaces habitables ou des appareils ménagers) » (Office fédéral allemand de la Statistique, 2025).

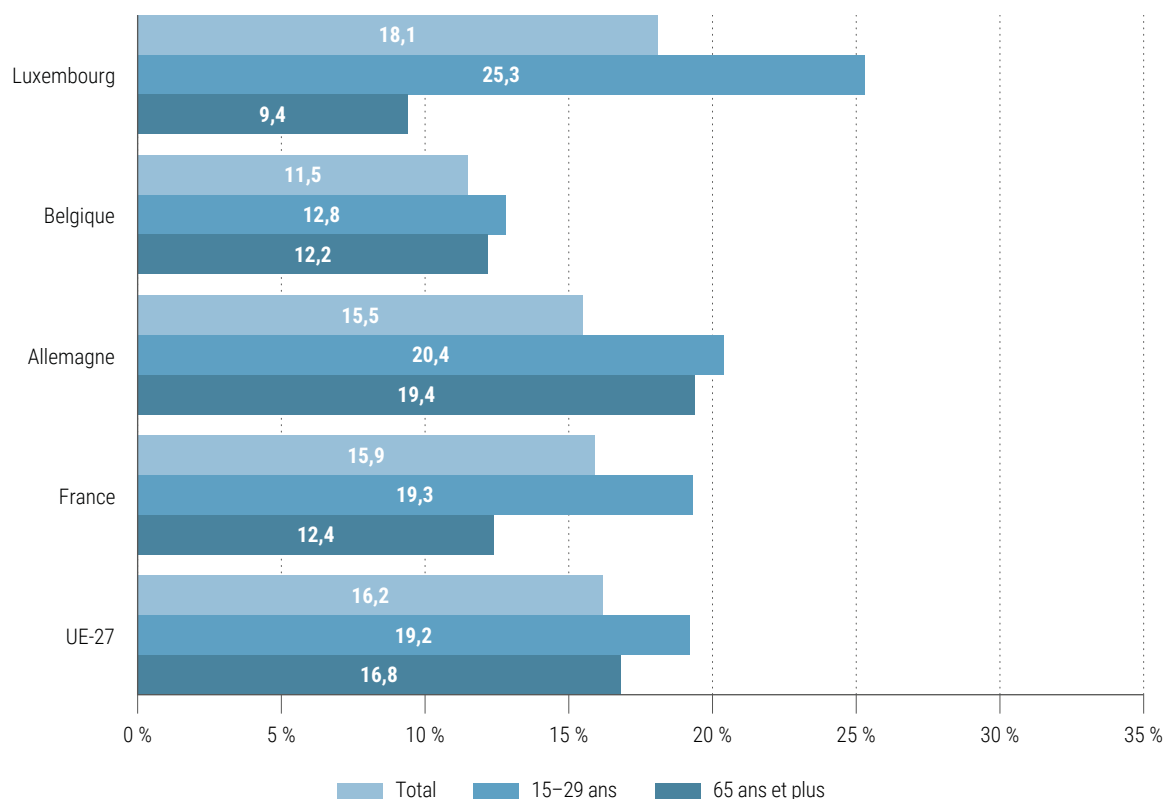
Cette situation se reflète en particulier dans le taux de risque de pauvreté. Selon la définition de l'Union européenne, le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de personnes devant vivre avec moins de 60 % du revenu médian équivalent de la population (cf. Krentz, 2011, p. 16). Le seuil de risque de pauvreté en euros s'établissait en 2024 au Luxembourg à un revenu mensuel de 2540 euros. Selon la définition donnée, c'est principalement la jeune génération qui est à considérer comme étant en risque de pauvreté; il en va de même pour l'Allemagne et la France. Au Luxembourg, la proportion des 15-29 ans en risque de pauvreté est de 25,3 %; elle est de 19,3 % en France, de 20,4 % en Allemagne, de 12,8 % en Belgique et de 19,2 % pour la moyenne des États UE-27 (cf. fig. 3.14).

Cette comparaison indique que la proportion de jeunes au Luxembourg se trouvant près du taux de risque de pauvreté est relativement élevée. Pour une partie de ces jeunes, cela rend plus difficile la maîtrise de certaines étapes de développement, comme par exemple quitter la maison des parents ou fonder

leur propre famille. Le taux de risque de pauvreté doit toutefois être vu dans son contexte social et politique: d'une part, l'État luxembourgeois prévoit de nombreuses mesures de soutien tant dans le domaine des services gratuits (p. ex. transports en commun, garde d'enfants) que dans celui des aides financières et sociales (p. ex. revenu d'inclusion sociale (REVIS), allocation de vie chère, allocation logement, tiers payant social); d'autre part, le coût de la vie élevé au Luxembourg grève la situation financière des personnes dont le revenu se situe à proximité du montant correspondant au seuil de risque de pauvreté, et qui peut paraître élevé en chiffres absolus.

Comme l'indique la fig. 3.14, les personnes âgées au Luxembourg sont moins en risque de pauvreté que la population totale: le pourcentage de ce risque est de 9,4 % pour les plus de 65 ans, alors qu'il est de 18,1 % pour la population totale (Eurostat, 2025i). En Allemagne et en Belgique par contre, les personnes âgées sont plus souvent confrontées au risque de pauvreté que la population totale.

Figure 3.14: Risque de pauvreté comparé des jeunes et des personnes âgées en 2024 (en %)



Source: Eurostat, 2025i

Remarquons en outre que dans la répartition du risque de pauvreté, il ne faut pas seulement tenir compte de l'âge, mais aussi de la configuration familiale: ainsi, ce sont les ménages avec enfants qui présentent le risque de pauvreté le plus élevé. Ce risque touche avant tout les familles monoparentales (en 2019, il était de 25 % pour celles avec un enfant; de 52 % pour celles avec

plusieurs enfants). De plus, on observe que les personnes élevant seules plusieurs enfants connaissent un risque de pauvreté deux fois plus élevé que celles vivant dans un ménage composé de deux adultes et plusieurs enfants. Pour les personnes seules sans enfants, le risque de pauvreté s'établit en revanche à 20 %.

De même, il convient de prendre en considération la nationalité pour bien comprendre la répartition du risque de pauvreté (STATEC, 2020). En 2020, les personnes de nationalité portugaise (32,9 %) étaient trois fois plus nombreuses à être en risque de pauvreté que les personnes de nationalité luxembourgeoise (10,6 %). Le taux de risque de pauvreté s'établit à des valeurs variables selon la nationalité des résidents non luxembourgeois. Au total,

la valeur pour les résidents n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise s'établissait en 2020 à 23 % (STATEC, 2024a). Les analyses de STATEC (2024d) font également remarquer que certains groupes de population sont particulièrement exposés au risque de pauvreté, notamment les jeunes vivant seuls, les personnes de nationalité étrangère, celles ayant un faible niveau de formation, les personnes inactives et les familles monoparentales.

3.5.4. Les coûts de logement élevés pèsent en particulier sur le budget des jeunes en risque de pauvreté et à faibles revenus

La notion de pauvreté telle que nous la présentons ici ne doit cependant pas être considérée simplement en relation avec le revenu médian équivalent, mais aussi avec le coût de la vie du pays concerné. Pour les jeunes de 15 à 29 ans dont le revenu était inférieur à 60 % du revenu médian, le coût du logement constituait en 2023 un poste financier particulièrement lourd au Luxembourg. Au Luxembourg, cette situation était celle de 65,6 % du groupe de personnes concerné (contre 36,4 % seulement pour

les pays UE-27). Cette surcharge concernait également 15 % des jeunes de 15 à 29 ans dont le revenu était inférieur à 60 % du revenu équivalent, contre 3,8 % en moyenne dans l'UE-27. En d'autres termes, louer ou acquérir sa propre habitation est particulièrement onéreux pour les jeunes au Luxembourg; de plus, il y est très difficile de conclure un bail sans disposer d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

3.6 Les structures familiales au Luxembourg sont de plus en plus diverses

La diversité des structures familiales est l'expression de changements sociétaux et d'une plus grande individualisation des projets de vie personnels. Alors que la famille nucléaire traditionnelle a longtemps été la norme, les formes familiales alternatives sont devenues de plus en plus nombreuses, reflétant une acceptation croissante de modèles de vie différenciés (bmfsfj, 2024). Les structures familiales peuvent être considérées selon différentes optiques: en tant que structure institutionnalisée, en tant que pratique sociale ou en tant que processus dynamique façonné par les individus concernés (Singly, 2017). Tandis que les formes familiales se différencient, on assiste à un changement du statut du mariage et du partenariat dans la société moderne (Stacey, 1990). Au total, on constate cependant que la famille d'origine, dans ses modalités diverses, conserve un rôle majeur dans la vie de nombre de jeunes, avec des répercussions profondes sur leur développement personnel et social. Outre l'influence de la famille d'origine, fonder sa propre famille constitue un pas important vers la réalisation de soi, dans la mesure où celui-ci donne la possibilité de construire des relations émotionnelles et de créer un environnement favorable à l'épanouissement personnel. Les études montrent que les jeunes et les jeunes adultes qui fondent une famille à un âge précoce développent souvent un sentiment d'appartenance plus fort et une identité plus affirmée (Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, 2019). À une époque où de nombreux jeunes se voient confrontés à des incertitudes et des défis, la fondation d'une famille peut constituer une expérience stabilisante et enrichissante qui a une incidence non seulement sur la vie individuelle, mais aussi sur la société dans son ensemble.

Au Luxembourg en 2024, la fondation formelle d'une famille par le biais d'un mariage concernait des femmes âgées en moyenne de 32,4 ans et des hommes âgés en moyenne de 34,3 ans, soit un âge plus avancé que les années précédentes: de la sorte, depuis 2017, l'âge du mariage enregistré au Luxembourg a reculé d'environ un an, pour les deux sexes. Il existe en outre au Luxembourg, depuis 2004, la possibilité de contracter un partenariat civil sous la forme d'un pacte de solidarité (PACS) conclu entre deux personnes de même sexe ou de sexe différent. Cette forme d'union civile offre une reconnaissance légale ainsi qu'une sécurité juridique en matière civile, fiscale et de droit social.

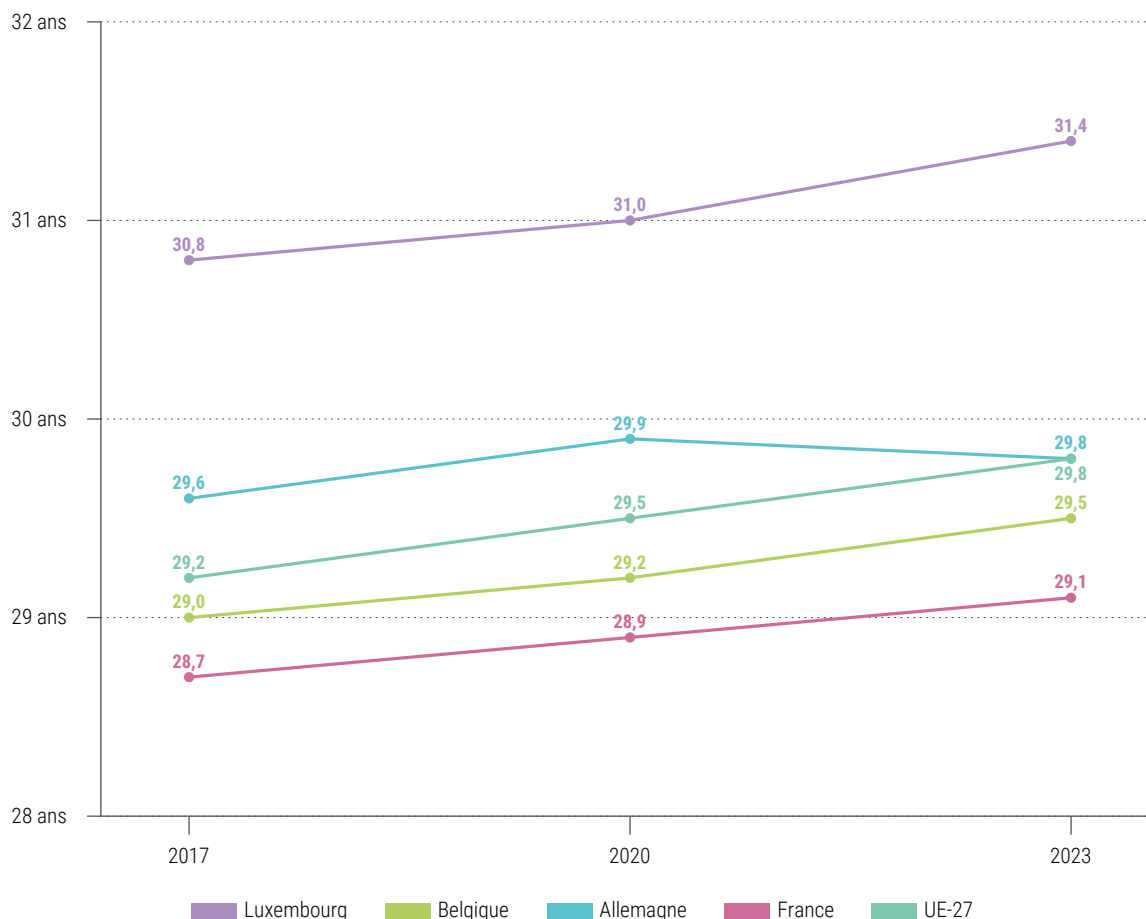
Les données du recensement de 2021 font apparaître que la majorité (63,1 %) des ménages se composent de couples avec ou sans enfants (couples mariés, partenariats civils officiels ou couples concubins). On note qu'entre 2011 et 2021, le nombre de couples sans enfants a augmenté de 2,1 %. De même, la proportion de familles monoparentales – mères et pères élevant seuls leurs enfants – a augmenté de 1,9 %; si le nombre d'hommes élevant seuls leurs enfants a certes progressé au cours de cette période, on compte néanmoins toujours davanantage de mères célibataires que de pères célibataires.

Dans le groupe d'âge des 25–34 ans, le nombre de personnes vivant en couple, tant pour les hommes que pour les femmes, a reculé de pratiquement 5 %, soit un décalage dans le temps de presque un an pour l'entrée dans la vie de couple. Quant aux formes juridiques, les données montrent une diversification manifeste des modèles choisis par les couples, en particulier dans les jeunes générations. En 2021, chez les 30–34 ans, 56,1 % des couples étaient mariés. Par rapport aux 75,1 % enregistrés en 2011, on observe une baisse marquée du nombre de mariages, accompagnée d'une progression des partenariats civils enregistrés et des partenariats de vie. (Statistiques.lu, 2025).

Pour ce qui est de l'âge de la mère lors de la naissance du premier enfant, on observe actuellement une tendance générale et internationale à un recul de cet âge, ce qui pourrait s'expliquer par un allongement des périodes de formation, une augmentation du taux d'activité chez les femmes et un recul du moment de fondation d'une famille. Selon les données d'Eurostat (2024b), l'âge

de la mère lors de la première naissance était au Luxembourg de 31,4 ans, soit un âge légèrement supérieur à celui des pays voisins (cf. fig. 3.15). En 2023, l'indice synthétique de fécondité était de 1,25 pour le Luxembourg, soit un taux de fécondité relativement bas par rapport à celui de la Belgique (1,47), de l'Allemagne (1,39) et de la France (1,66) pour la même période (Eurostat, 2024d).

Figure 3.15 : Âge moyen de la mère à la première naissance pour les années 2017, 2020 et 2023



Source: Eurostat, 2024b

Une partie des mariages ne se maintient pas et se termine par un divorce. Pour les jeunes, une telle situation peut s'accompagner de conséquences négatives sur le long terme (Frimmel et al., 2024). Le taux de divorces était de 2,0 au Luxembourg en 2023, supérieur à la moyenne UE-27 de 1,6 (Eurostat, 2025h). Le taux de divorces décrit la relation entre le nombre de divorces pour une année donnée et la population moyenne au cours de la même année. La valeur du taux est exprimée pour 1000 habitants.

3.7 Réglementations, projets et institutions dans le domaine numérique

La digitalité fait partie intégrante de la vie quotidienne des jeunes (Hepp et al., 2018). La numérisation et la digitalité constituent de ce fait des conditions centrales du cadre du « grandir », assorties de multiples possibilités et potentiels, mais s'accompagnant aussi de risques et de menaces. Dans une volonté de favoriser

l'égalité des chances et de permettre et diffuser un usage compétent et critique des médias numériques, les dispositions légales et les mesures politiques et institutionnelles gagnent sans cesse en importance. Nous en présentons quelques-unes à titre d'exemple dans ce qui suit.

3.7.1. Cadre normatif au niveau européen

Au niveau européen, la Commission européenne a adopté en 2022 le Règlement sur les Services Numériques (RSN – *Digital Services Act* (DSA) en anglais)⁵, entré pleinement en vigueur en février 2024. Ce règlement, d'application immédiate dans l'ensemble des États de l'UE et donc aussi au Luxembourg, constitue un pas significatif vers une meilleure protection des utilisateurs de services numériques. La réglementation des services et plates-formes en ligne vise entre autres à une meilleure protection des jeunes sur internet, en particulier s'agissant de contenus dangereux comme le cyberharcèlement et les discours haineux. Le règlement impose aux plates-formes comme *TikTok*, *Instagram* et *YouTube* de retirer de tels contenus sans délai. De plus, ces plates-formes sont tenues de divulguer de manière plus transparente la priorisation ou la personnalisation de leurs algorithmes. Ces mesures sont destinées à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les critères de choix et d'affichage des contenus. Un autre volet du même paquet réglementaire est formé par le Règlement sur les marchés numériques (*Digital Markets Act* en anglais)⁶, qui a pour but de donner un cadre réglementaire à une concurrence équitable sur le « marché

numérique ». C'est ainsi par exemple que les jeunes qui achètent un smartphone ne sont plus contraints d'utiliser des applications pré installées mais peuvent utiliser des applications alternatives qui répondraient mieux à leurs besoins.

Outre les dispositions, règlements et lois juridiquement contraignantes (*Hard Law* en anglais), le niveau européen connaît également une série de lignes directrices, recommandations et stratégies non contraignantes (*Soft Law* en anglais). Parmi elles, une initiative particulièrement importante est la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019–2027).⁷ Cette stratégie vise à stimuler la participation, les échanges et les compétences des jeunes; elle comprend onze objectifs européens concernant la jeunesse, dont certains concernent des thèmes tels que les compétences numériques et l'animation jeunesse dans le domaine numérique. Une autre stratégie – la Stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+) – est une initiative phare de l'Année européenne de la jeunesse de 2022⁸; elle repose sur trois piliers : expériences numériques en sécurité, usage responsable et participation active.

3.7.2. Initiatives et offres de soutien en matière numérique au Luxembourg

Au Luxembourg, différentes institutions s'engagent dans le domaine numérique et proposent une multitude de programmes, d'initiatives et offres de soutien aux jeunes. Nous présentons quelques-unes de ces actions à titre d'exemple dans ce qui suit.

Plan d'action national *Sécher.digital*

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a lancé en 2024 le plan d'action *sécher.digital*, qui poursuit quatre objectifs centraux : un bon équilibre entre temps d'écran et vie réelle (*Screen-Life-Balance*), un usage responsable de l'intelligence artificielle à l'école, la promotion des compétences numériques et la simplification administrative dans le domaine éducatif. Dans le cadre de l'équilibre écran-vie réelle, il existe depuis le 22 avril 2025 au Luxembourg une interdiction

des téléphones portables dans les écoles fondamentales et les *Maisons relais*. Par cette mesure, le Ministère de l'Éducation a souhaité protéger les enfants et les jeunes contre les effets négatifs de la consommation numérique et promouvoir un meilleur équilibre écran vie réelle. Depuis le 2 juin 2025, les lycées du Luxembourg ont également l'obligation d'une séparation physique entre les élèves et leur smartphone pendant les heures de cours; l'application concrète de cette réglementation est laissée à la discrétion des écoles.

Plan d'action national d'inclusion numérique

Le Plan d'action national d'inclusion numérique, rédigé en coordination avec un groupe de travail interministériel du Ministère de la Digitalisation et adopté le 24 septembre 2021 à Luxembourg,

⁵ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques (règlement sur les services numériques) (Journal Officiel de l'Union européenne, L 277, 1 102).

⁶ Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (Journal Officiel de l'Union européenne, L 265, 1 66).

⁷ Commission européenne, *Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse* (COM [2018] 269 final) (22 mai 2018).

⁸ Commission européenne, *Une décennie numérique pour les enfants et les jeunes : la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants* [A Better Internet for Kids, BIK+], COM (2022) 212 final (11 mai 2022).

représente une autre mesure. Les priorités de ce plan concernent la facilitation de l'accès aux outils numériques, le développement des compétences numériques et la réduction des écarts entre les offres numériques. Elles incluent également la sensibilisation à la sécurité en ligne, à l'usage responsable de l'information sur internet et la motivation à recourir aux outils numériques.

BEE SECURE

BEE SECURE est une initiative du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, mise en œuvre par le Service National de la Jeunesse (SNJ) et le Kanner-Jugendtelefon (KJT) en collaboration avec le *Luxembourg House of Cybersecurity*, la Police grand-ducale et le Procureur général du Grand-Duché de Luxembourg.

BEE SECURE est coordonné par le SNJ et co-financé par la Commission européenne. La collaboration du gouvernement est assurée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère de l'Économie et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

BEE SECURE fait partie des réseaux européens Insafe (centres de sensibilisation et services d'aide téléphonique ou par d'autres formes de contact) et INHOPE (points de signalement de contenus illégaux). BEE SECURE a pour but de sensibiliser à un usage en sécurité et responsable des technologies numériques et d'équiper à l'aide d'offres ciblées en particulier les enfants, les jeunes et leur environnement (parents, enseignants, personnels éducatifs, etc.). BEE SECURE est principalement actif dans le domaine de la sensibilisation et de l'information, de l'orientation et du conseil, du signalement de contenus illégaux et du suivi de tendances.

3.8 Conclusion

La structure sociale du Luxembourg est marquée par la diversité culturelle, un marché du travail international et le plurilinguisme de sa population. Les jeunes qui grandissent au Luxembourg vivent dans un pays prospère sur le plan économique et comptant parmi les plus riches du monde en termes de produit intérieur brut par habitant. Comparé aux pays voisins, le niveau de formation de la jeune génération est élevé, ce qui se marque en particulier par la proportion de diplômés de l'enseignement tertiaire. Le nombre de contrats de travail à durée déterminée tend à se réduire et le taux de NEET est inférieur à celui des pays alentour. Pour une bonne part de la jeunesse, grandir et entrer dans l'âge adulte est dès lors peu problématique pour ce qui concerne l'éducation et l'activité professionnelle. Ce constat ne vaut toutefois pas pour tous les jeunes : un chômage élevé dans leur groupe d'âge, ainsi qu'un risque relativement important de pauvreté, manifestent l'existence d'inégalités sociales. Celles-ci posent des défis tant aux jeunes concernés qu'à la société luxembourgeoise dans son ensemble. Le chômage et le risque de pauvreté touchent les jeunes nettement davantage que les personnes âgées, ce qui pointe également sur l'existence d'inégalités sociales

Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV)

Le Centre pour comportements excessifs et addictions comportementales (ZEV) a été créé au Luxembourg en 2022 au départ de deux associations fondatrices actives dans le domaine de l'addiction au jeu et d'un usage (excessif) d'internet et des jeux informatiques. Les principaux services proposés par le ZEV comprennent un ensemble varié de possibilités de prévention, de conseil et de thérapie touchant aux dépendances comportementales et aux comportements problématiques ou excessifs dans des domaines tels que le jeu, l'achat compulsif, la consommation de pornographie ou l'usage des réseaux sociaux.⁹

Medienkompass

Le Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias (*Medienkompass*) est édité par le Service de Coordination de la Recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) afin de donner aux élèves les compétences nécessaires à un usage des médias autonome, approprié, socialement responsable, communicatif et créatif. Le *Medienkompass* a pour objectif de donner des orientations pour l'éducation aux médias dans les écoles et de définir dans quelle mesure chaque matière enseignée peut contribuer au développement, à la promotion et à l'approfondissement des compétences en matière d'usage des médias (SCRIPT & MENJE, 2020).

intergénérationnelles au détriment de la jeune génération. Des décisions telles que le mariage ou la fondation d'une famille interviennent de plus en plus tard au Luxembourg, comme d'ailleurs dans de nombreux autres pays européens.

Dans une perspective de donner à l'ensemble de la jeunesse luxembourgeoise des chances égales de développement et d'avenir et d'éviter une perte de potentialités et une érosion de la cohésion sociale, les constats de ce Chapitre font voir quelques impératifs sociaux et politiques majeurs : poursuivre la promotion d'une société multiculturelle sans conflits ni discriminations, renforcer la lutte contre le chômage des jeunes et accroître le soutien aux jeunes et à leurs familles dans la lutte contre la pauvreté.

Face aux défis sociaux et politiques de la digitalité et de la numérisation, les ministères et institutions lancent de nombreuses initiatives. Celles-ci visent à garantir l'accès à la digitalité pour tous, développer des services et programmes centrés sur les utilisateurs, et assurer la protection et la prévention dans l'espace numérique. Ces efforts doivent être poursuivis et étendus pour répondre au mieux aux besoins.

⁹ <https://www.zev.lu/>.

3.9 Précisions méthodologiques et corpus de données

Le Rapport sur la Jeunesse 2025 a pour but de présenter un tableau le plus large possible de la situation des jeunes vivant au Luxembourg. À cette fin, les différents chapitres du rapport font appel à des méthodes de collecte variées et à des stratégies d'analyse tant quantitatives que qualitatives, en fonction des problématiques et des objectifs des études.

Le présent chapitre ne repose pas sur des données recueillies directement par les auteurs, qui se sont servis de jeux de données quantitatives existants issus des offices de statistique STATEC¹⁰ et Eurostat¹¹, qu'ils ont adaptés afin de permettre une description de la situation sociale et sociétale des 12–29 ans au Luxembourg. Les données statistiques présentées dans ce chapitre concernent au premier chef le Luxembourg; lorsque cela a paru utile pour une meilleure compréhension, les données ont été comparées à celles des pays voisins (Belgique, Allemagne et France) ou mises en perspective par rapport à la moyenne UE-27.

Par données secondaires, on entend « des données dérivées, généralement produites en résultat d'un processus, qui au départ de données recueillies pour un autre usage prévu et obtenues selon des étapes de traitement définies, sont adaptées en vue de servir, au-delà de leur finalité première, à une autre exploitation (exploitation secondaire), par exemple dans le cadre d'une étude scientifique » (Gothe et al., 2021, p. 565, trad. pers.).

Sur la base des jeux de données STATEC et Eurostat existants, nous avons organisé des données exploitables relatives à la structure démographique, le niveau d'éducation et d'activité, les inégalités sociales et la situation économique en fonction de différents groupes d'âge, du sexe ou de la nationalité, et retracé les modifications au cours des dernières années. Pour notre analyse, nous nous sommes systématiquement servis des données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de notre travail. C'est pourquoi il n'a pas été possible dans certains cas d'utiliser de façon uniforme des données datant des mêmes années, celles-ci n'étant pas encore disponibles complètement et dans tous les cas.



Pour en savoir plus sur les données et les méthodes, cliquez ici:

jugendbericht.lu

¹⁰ STATEC. Portail des statistiques du Luxembourg. <https://statistiques.public.lu/fr.html>.

¹¹ Eurostat. Base de données. <https://ec.europa.eu/eurostat>. Eurostat coordonne la collecte de statistiques européennes selon des règles uniformes et des normes reconnues.

Annexe

Bibliographie

- Bujard, M. (2022, 29 avril). *Warum der demografische Wandel uns alle betrifft: Informationen zur politischen Bildung Nr. 350/2022*. <https://www.bpb.de/shop/zeitschriften/izpb/demografischer-wandel-350/507784/warum-der-demografische-wandel-uns-alle-betrifft/#:~:text=Die%20Bev%C3%B6lkerungsgr%C3%B6%C3%9Fe%2C%20die%20Altersstruktur%20und%20die%20regionale,-diese%20Faktoren%20langfristig%20eine%20immense%20Dynamik%20entfalten>
- Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF). (2019). *Familienbildung und -förderung*. <https://www.bmbf.de>
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ). (2024). *Bevölkerung in Deutschland: Trends und Herausforderungen*. <https://www.bmfsfj.de/bmfsfj/service/publikationen/17-kinder-und-jugendbericht-244628>
- Deutsches Jugendinstitut. (2010). *Aufwachsen in Deutschland: Alltagswelten (AID: A) 2009. Fragebögen*. <https://dbk.gesis.org/dbksearch/download.asp?db=D&id=45989>
- Eurostat. (2024a). *Gini coefficient of equivalised disposable income: [Online-Datencode: tessi190] [tessi190]*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tessi190__custom_13683653/default/table?lang=de
- Eurostat. (2024b). *Mean age of women at childbirth and at birth of first child: [Online-Datencode: tps00017] [tps00017]*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00017__custom_13686504/default/table?lang=de
- Eurostat. (2024c). *Population by age group: [Online-Datencode: tps00010] [tps00010]*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00010/default/table?lang=de&category=t_demo.t_demo_ind
- Eurostat. (2024d). *Total fertility rate: [Online-Datencode: tps00199] [tps00199]*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00199__custom_13686457/default/table?lang=de
- Eurostat. (2025a). *Durchschnittliches und Median-Einkommen nach Alter und Geschlecht: [Online-Datencode: ilc_di03]*. https://doi.org/10.2908/ILC_DI03
- Eurostat. (2025b). *Employment rates by sex, age and educational attainment level (%): [Online-Datencode: lfsq_ergaed]*. https://doi.org/10.2908/LFSQ_ERGAED
- Eurostat. (2025d). *GDP per capita, consumption per capita and price level indices*. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=GDP_per_capita_consumption_per_capita_and_price_level_indices
- Eurostat. (2025e). *Old-age-dependency ratio: [Online-Datencode: tps00198]*. <https://doi.org/10.2908/TPS00198>
- Eurostat. (2025f). *Population by educational attainment level, sex and age (%) - main indicators: [Online-Datencode: EDAT_LFSE_03]*. https://doi.org/10.2908/EDAT_LFSE_03
- Eurostat. (2025g). *Population structure indicators at national level: [Online-Datencode: DEMO_PJANIND]*. https://doi.org/10.2908/DEMO_PJANIND
- Eurostat. (2025h). *Taux brut de divorce: [Online-Datencode: TPS00216]*. <https://doi.org/10.2908/TPS00216>
- Eurostat. (2025i). *Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe: [Online-Datencode: ILC_LI02]*. https://doi.org/10.2908/ILC_LI02
- Eurostat. (2025j). *Temporary employees as percentage of the total number of employees, by sex, age and citizenship (%): [Online-Datencode: LFSA_ETPGAN]*. https://doi.org/10.2908/LFSA_ETPGAN
- Eurostat. (2025k). *Unemployment rates by sex, age and citizenship (%): [Online-Datencode: lfsq_organ] [lfsq_organ]*. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsq_organ__custom_13677279/default/table?lang=de
- Frimmel, W., Halla, M. & Winter-Ebmer, R. (2024). How does parental divorce affect children's long-term outcomes? *Journal of Public Economics*, 239, 105201. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2024.105201>

- Furlong, A. (2006). Not a very NEET solution: Representing problematic labour market transition among early school-leavers. *Work, Employment and Society*, 20(3), 553–569.
- Gothé, H., Ihle, P. & Swart, E. (2021). Was verstehen wir unter Sekundärdaten? Ein Grundsatzbeitrag zur terminologischen Einordnung und Definition [What do We Mean by Secondary Data? – A Keynote Contribution to the Terminological Classification and Definition]. *Gesundheitswesen (Bundesverband der Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes (Germany))*, 83(02), 564–568. <https://doi.org/10.1055/a-1686-8936>
- Gutfleisch, T. & Samuel, R. (2022). Hiring in border regions: experimental and qualitative evidence from a recruiter survey in Luxembourg. *Journal for Labour Market Research*, 56(1). <https://doi.org/10.1186/s12651-022-00327-2>
- Hadjar, A. & Backes, S. (2021). *Bildungsungleichheiten am Übergang in die Sekundarschule in Luxemburg*. In *Nationaler Bildungsbericht Luxemburg 2021* (p. 86–93).
- Hepp, A., Breiter, A. & Hasebrink, U. (2018). *Communicative figurations*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-65584-0>
- Karnick, N. & Arriagada, C. (2021). DZA-Fact Sheet: Bildungsunterschiede bei den Motiven für freiwilliges Engagement, bei den Hinderungs- und Beendigungsgründen sowie bei der Engagementbereitschaft. DZA-Fact Sheet: t. 2021. DZA. <https://www.ssoar.info/ssoar/handle/document/76155>
- Krentz, A. (2011). Ermittlung der Armutsgefährdungsquoten und Armutsgefährdungsschwellen: Methodische Grundlagen zur Messung von Armut. *Statistisches Monatsheft Baden-Württemberg*.
- luxembourg.public.lu. (2025). *Eine weltoffene Bevölkerung*. <https://luxembourg.public.lu/de/gesellschaft-und-kultur/bevolkerung/demografie.html#:~:text=170%20Nationalit%C3%A4ten%20werden%20derzeit%20im,zum%20Wohlstand%20des%20Landes%20beizutragen.>
- McKinsey & Company. (2022). *The future of work: A journey to 2022*.
- MENJE. (2023). *Das luxemburgische Bildungssystem*. <https://men.public.lu/de/systeme-educatif.html>
- MENJE. (2025). *Struktur des Bildungswesens*. <https://men.public.lu/de/systeme-educatif/organisation-gouvernance/systemeeducatif.html>
- OECD. (2023). *International Migration Outlook 2023*. OECD. <https://doi.org/10.1787/b0f40584-en>
- OECD. (2024). *Stand der Integration von Eingewanderten*. www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/Immigrant%20Integration%20Germany_de.pdf
- Pew Research Center. (2018). *The future of well-being in a tech-saturated world*. <https://www.pewresearch.org/internet/2018/04/17/the-future-of-well-being-in-a-tech-saturated-world/>
- SCRIPT & MENJE. (2020). *Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias: Enseigner et apprendre pour renforcer la compétence médiatique*.
- Singly, F. de. (2017). *Sociologie de la famille contemporaine*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.ingly.2017.01>
- Stacey, J. (1990). *Brave new families: Stories of domestic upheaval in late twentieth century America*. Basic Books. <https://archive.org/details/bravenewfamilies00judi>
- STATEC. (2020). *Rapport Travail et Cohésion Sociale: Le monde de l'emploi en mutation*. <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/analyses/2020/analyses-06-20.pdf>
- STATEC. (2021). *The Migration Background of the Population of the Grand Duchy of Luxembourg: Structure and Demographic Implications*. <https://statistiques.public.lu/dam-assets/recensement/publication-6/docs/rp06-version-en-v3-131023.pdf>
- STATEC. (2024a). *Indicateurs de risque de pauvreté (en %)*. [https://lustat.statec.lu/vis?pg=0&tm=monoparental&hc\[Sp%C3%A9cification\]=%20monoparentale&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_C1103&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&pd=2015%2C2021&dq=A.](https://lustat.statec.lu/vis?pg=0&tm=monoparental&hc[Sp%C3%A9cification]=%20monoparentale&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_C1103&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&pd=2015%2C2021&dq=A.)
- STATEC. (2024b). *Luxemburg in Zahlen*.
- STATEC. (2024d). *Rapport Travail et cohésion sociale (TCS): Analyses 03/2024*. <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2024/analyses-03-24.html>
- STATEC. (2025a). *Population luxembourgeoise et étrangère par âge et sexe au 1er janvier*. STATEC. [https://lustat.statec.lu/vis?fs\[0\]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_B1114&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&pd=2022%2C2024&dq=A01.R03..&ly\[rw\]=AGE&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://lustat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_B1114&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&pd=2022%2C2024&dq=A01.R03..&ly[rw]=AGE&to[TIME_PERIOD]=false)

STATEC. (2025b). *Population par âge et sexe au 1er janvier*. [https://lustat.statec.lu/vis?fs\[0\]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_B1102&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&pd=2015%2C2024&dq=A..&ly\[rw\]=AGE&ly\[cl\]=SEX&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://lustat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7CPopulation%20et%20emploi%23B%23%7CEtat%20de%20la%20population%23B1%23&pg=0&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_B1102&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&pd=2015%2C2024&dq=A..&ly[rw]=AGE&ly[cl]=SEX&to[TIME_PERIOD]=false)

Statista. (04/2025). *Die 20 Länder mit dem größten Bruttoinlandsprodukt (BIP) pro Kopf im Jahr 2024 (in US-Dollar): World Economic Outlook Database (avril 2025)*. <https://de-statista-com.proxy.bnl.lu/statistik/daten/studie/166224/umfrage/ranking-der-20-laender-mit-dem-groessten-bruttoinlandsprodukt-pro-kopf/>

Statistiques.lu. (2025). *Households and family types*. <https://statistiques.public.lu/en/recensement/menages-et-types-de-familles.html>

Statistisches Bundesamt (2025). *(Netto-)Äquivalenzeinkommen*. https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Einkommen-Konsum-Lebensbedingungen/Glossar/aequivalenzeinkommen_mz-silc.html

United Nations Development Programme. (2020). *Human development report 2020*. <https://hdr.undp.org/en/2020-report>

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. (2012). *International standard classification of education: ISCED 2011*.

Universität Luxemburg & MENJE. (2021). *Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg 2020: Wohlbefinden und Gesundheit von Jugendlichen in Luxemburg*.

World Bank. (2021). *Youth and the future of work*.

Liste des figures

Figure 3.1: Répartition des âges au Luxembourg en 2025 (en %)	29
Figure 3.2: Comparaison de la structure des âges du Luxembourg avec celle des États de l'UE-27 en 2024 (en %)	30
Figure 3.3: Structure des nationalités des différents groupes d'âge au Luxembourg en 2025 (en %)	31
Figure 3.4: Évolution de la structure des nationalités des moins de 15 ans de 2016 à 2025 (en %)	32
Figure 3.5: Diplôme le plus élevé obtenu par les 25–34 ans en comparaison internationale en 2024 (en %)	34
Figure 3.6: Diplôme le plus élevé obtenu par les 25–34 ans, selon le sexe, en 2014 et 2024 (en %)	34
Figure 3.7: Taux d'emploi des 25–29 ans en fonction du niveau de formation au premier trimestre 2025 (en %)	35
Figure 3.8: Contrats de travail à durée déterminée des 15–29 ans en 2014 et en 2024 (en %)	36
Figure 3.9: Chômage des jeunes et taux de chômage total en comparaison internationale pour 2024 (en %)	37
Figure 3.10: Évolution du chômage des jeunes de 2014 à 2024 au Luxembourg et dans l'UE-27 (en %)	38
Figure 3.11: Évolution du taux de NEET en comparaison internationale et dans le temps (en %)	39
Figure 3.12: Indice de Gini de différents pays, évolution dans le temps	40
Figure 3.13: Revenu équivalent médian en euros pour différents groupes d'âge en 2024	41
Figure 3.14: Risque de pauvreté comparé des jeunes et des personnes âgées en 2024 (en %)	42
Figure 3.15: Âge moyen de la mère à la première naissance pour les années 2017, 2020 et 2023	44

Citation recommandée pour Chapitre 3

Schumacher, A., Käckmeister, H., Residori, C., & Samuel, R. (2025). Chapitre 3. Le contexte structurel : Vivre et grandir en tant que jeune au Luxembourg. Dans A. Schumacher, H. Käckmeister et R. Samuel (dir.), *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2025 : Vivre et grandir en ligne et hors ligne* (25–47). <https://doi.org/10.82329/2025.jugendbericht.lu-f03>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

Mentions légales

Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2025

Vivre et grandir en ligne et hors ligne

Éditeurs

Université du Luxembourg & Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2025

Coordination, rédaction et conception

Dr. Anette Schumacher,
Dr. Hannes Käckmeister,
Prof. Dr. Robin Samuel

Relecture

DRUCKREIF Text & Lektorat GbR, Trèves

Traduction

Prose Unlimited SCS, Bruxelles

Layout

Repères Communication, Kehlen
Photos de couverture: Sarah Aubel

Tirage: 300

ISSN (version imprimée): 3093-3021

ISSN (version en ligne): 3093-303X

ISBN (version imprimée): 978-2-49673-387-7

ISBN (version en ligne): 978-2-49673-391-4

DOI: 10.82329/2025.jugendbericht.lu-f00

Informations et documentation concernant
le Rapport sur la Jeunesse: www.jugendbericht.lu